



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°52

AUTOMNE 1999

SOMMAIRE

ARCHIVES DIOCÉSAINES ET PAROISSIALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE
par Félicien MACHELART p. 2

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION PONTIFICALE POUR LES BIENS CULTURELS DE L'ÉGLISE EN CE QUI CONCERNE LES ARCHIVES
par Hugues LEROY p. 5

LES CIRCULAIRES DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ÉPISCOPAT RELATIVES AUX ARCHIVES
par Félicien MACHELART p. 7

INTERVENTION DE Mgr BRINCARD, ÉVÊQUE DU PUY, À LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 28 OCTOBRE p. 8

ÉTAT PRÉSENT DES ARCHIVES DIOCÉSAINES EN FRANCE
Compte rendu de l'enquête menée durant l'été 1999
par Jean-Pierre RIBAUT p. 9

UN ARCHIVISTE DIOCÉSAIN « CLASSIQUE » AU PAYS BASQUE
par Jean-Pierre OURET p. 14

PRÉSENTATION ET PRÉOCCUPATIONS D'UNE ARCHIVISTE DIOCÉSAIN
par Claudine PEZERON p. 17

ARCHIVES DIOCÉSAINES EN DÉPÔT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
par Francis LECOMTE p. 20

NECESSITÉ DES ADAPTATIONS DES CADRES DE CLASSEMENT DES ARCHIVES
par Pierre BIZEAU p. 22

ARCHIVES DIOCÉSAINES ET ARCHIVES DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES
par Sœur Emmanuelle DESJARDIN p. 23

LES ARCHIVES PRIVÉES, NON CULTUELLES
par Jacques PORTEVIN p. 25

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION
RAPPORT D'ACTIVITÉ
par Pierre SOURISSEAU p. 27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
par Félicien MACHELART p. 30

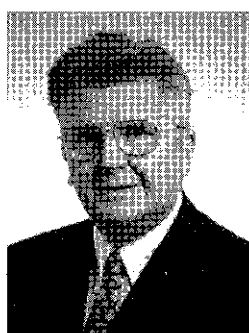
GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHIVISTIQUES
Compte rendu de la session d'automne
par Chantal de BEYSSEL p. 31

RÉUNION ANNUELLE DES ARCHIVISTES DU NORD
Compte rendu par Jean-Pierre RIBAUT p. 32

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES p. 33

AGENDA p. 35

COURRIER DES LECTEURS p. 35



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

LES ARCHIVES DIOCÉSAINES ET PAROISSIALES,

engrangées depuis le Concordat de 1801, constituent la partie la plus importante du patrimoine archivistique de l'Église Catholique en France. Chercheurs, érudits, étudiants, généalogistes sont de plus en plus nombreux à s'adresser aux services diocésains d'archives pour trouver les éléments nécessaires à leurs travaux. Cette forte demande nécessite un équipement de plus en plus adapté.

Cependant, la diminution des ressources humaines et matérielles des diocèses permet difficilement de répondre à cette demande. Parfois, on oublie les archives, par exemple lors des modifications de paroisses ; la mémoire des communautés chrétiennes de base est alors en péril. Dans la réflexion pastorale, on veut ignorer ce que viennent de laisser les générations d'un passé récent.

Un bilan était indispensable. Pendant l'été, nous avons lancé une enquête auprès de tous les archivistes diocésains de France. Notre journée d'étude annuelle sur le thème « Archives diocésaines » a permis d'approfondir certaines données. Après un compte rendu de l'enquête, trois témoignages sont venus apporter les regards différents d'un archiviste « classique », d'une archiviste diocésaine et d'un archiviste diocésain gérant son fonds déposé aux Archives départementales. Ces éléments, complétés par d'autres aspects de la gestion archivistique, constituent la partie essentielle du présent bulletin qui devient, en quelque sorte, un numéro spécial.

La seconde partie rend compte de la vie de notre association au quotidien et lors de quelques temps forts comme les sessions de formation ou de région.

L'importance, voire la gravité, du problème abordé ici nous a amenés à adresser un exemplaire de ce bulletin à tous les évêques de France. Ils sont déjà sensibilisés à la question des archives grâce aux interventions de Mgr Brincard, évêque du Puy, qui nous a honorés de sa présence cordiale lors de notre journée d'étude. Mais il y a encore beaucoup à faire...

Ce bulletin vous informera que notre sympathique Secrétaire général, Pierre Sourisseau, nous quitte. En retraite depuis deux mois et n'étant plus archiviste, il a préféré se retirer de l'administration de l'association. Nous lui devons beaucoup et, tous, nous regretterons sa disponibilité et sa compétence. Un grand merci.

Félicien MACHELART

La communication faite au colloque organisé par la Direction des Archives de France sur le thème : *Les religions et leurs archives, enjeux d'aujourd'hui*, les 11 et 12 mars 1999, a paru être une bonne introduction aux études de ce bulletin.

Je remercie Monsieur BELAVAL, Directeur des Archives de France, d'avoir très aimablement permis l'utilisation de ce texte.

ARCHIVES DIOCÉSAINES ET PAROISSIALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

La présente communication est un simple état des lieux rappelant les données de base qui sont très souvent mal connues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Église Catholique en France. Limitée aux seuls fonds des archives des diocèses et des paroisses, relevant en principe du clergé séculier, elle se veut réaliste, prenant en compte la problématique actuelle.

L'Église est une institution vivante qui, depuis deux mille ans, produit des documents qui font partie non seulement de son patrimoine mais aussi de la Tradition ; celle-ci étant, avec les Saintes Écritures, une des bases de la foi chrétienne. Ce rappel est indispensable pour affirmer d'emblée leur caractère spirituel spécifique. Certes, ces documents sont divers et ils n'ont pas tous la même importance. Ils reflètent cependant la double nature de l'Église, spirituelle et humaine.

L'Histoire montre bien l'importance que l'Église a toujours donnée à ses documents qu'elle a eu soin de conserver et donc d'archiver malgré les destructions et les spoliations. Sa législation propre, connue sous le nom de Droit canon, insiste sur le soin à apporter pour la conservation, la gestion et la consultation des archives. Le nouveau code de 1983 reste néanmoins assez laconique sur ces différents points qui ont heureusement été abordés par une série de textes récents.

Depuis 1993 existe à Rome la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, transformation d'une précédente Commission pontificale pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église. Le président en est Mgr Marchisano ; les membres sont choisis dans les divers pays. Ces instances romaines ont publié plusieurs textes importants. (Ils sont présentés par le Père H. Leroy dans le second article de ce bulletin). Ces documents ont été complétés, le 2 février 1997, par une lettre

circulaire de Mgr Marchisano sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*.

Ce dernier document, véritable charte des archives de l'Église, a étonné par son titre et par son contenu. En situant les archives dans la Tradition de l'Église, c'était justifier leur importance dans une réflexion pastorale de notre temps. Cette importance nécessite un vaste projet : conservation des archives, regroupées dans des locaux appropriés ; leur gestion confiée à des personnes compétentes ; une collaboration mutuelle avec les organismes civils, mise en valeur du patrimoine documentaire pour la culture historique avec une ouverture à la recherche scientifique. Il conviendrait que chacun reprenne ce texte, dont on trouvera la référence en note, afin de guider une réflexion positive sur le devenir des archives diocésaines et paroissiales.

En France, ce devenir pose des problèmes, il faut bien le reconnaître. Rappelons tout d'abord qu'il n'y a pas de hiérarchie nationale. Chaque évêque a pleine autorité sur son diocèse ; les titres d'archevêque et de primat sont devenus, en fait, honorifiques. Toutefois, la Conférence des évêques de France « a pour raison d'être, dans le respect de l'autorité de chaque évêque, de permettre à tous les évêques de France d'exercer conjointement leur charge pastorale et de promouvoir davantage le bien que l'Église offre aux hommes », structure qui fonctionne depuis 1976. Des Commissions épiscopales, des Régions apostoliques et des Secrétariats nationaux facilitent l'action collégiale des évêques. Il n'existe pas d'organisme français correspondant à la Commission pontificale des Biens culturels. Cependant, en 1997, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France a demandé à Mgr Brinard, évêque du Puy, de suivre toutes les questions afférentes aux archives. Pour l'assister dans cette mission, un Conseil d'orientation pour le Centre national d'archives a été mis

en place. Les normes qui seront mises au point pourront être proposées à l'ensemble des évêques.

S'il ne peut donc exister de loi ou de règlement obligatoire, il n'y a pas non plus de centralisation en ce qui concerne les archives. Chaque diocèse a son propre dépôt qui est habilité à accueillir les archives des paroisses qui en dépendent. Ces archives diocésaines et paroissiales, postérieures à 1790, sont réputées privées puisque n'émanant pas de l'administration publique. Leur propriétaire légal est l'Association diocésaine, qui gère les biens de chaque diocèse, et dont le président est l'évêque du lieu. Celui-ci confie la responsabilité de la gestion des archives à un archiviste diocésain qui peut être prêtre, religieux, religieuse ou laïc. Il est important de noter que sans l'accord de l'évêque, personne ne peut disposer d'un fonds d'archives ecclésiastiques. Un curé ou un paroissien n'a pas le pouvoir de mettre en dépôt les archives d'une paroisse aux Archives départementales ou municipales, encore moins de les vendre ou de les détruire.

C'est à l'**archiviste diocésain** qu'incombe la gestion des archives du diocèse. Il doit les classer, en faire l'inventaire et en faciliter la consultation. A ces fonctions de base, s'ajoutent la collecte des documents émanant des divers services et mouvements, le suivi des activités de l'évêque et de la vie du diocèse pour en conserver la mémoire. Il accueille les chercheurs, guide les étudiants, répond au courrier et au téléphone. Sa connaissance de l'histoire du diocèse l'amène à participer à la vie culturelle de la région en assistant à des réunions, en collaborant à la préparation d'expositions, en faisant des conférences et en publiant ses travaux de recherche. On lui demande souvent d'assurer la responsabilité ou de participer au fonctionnement de la bibliothèque diocésaine, du musée diocésain, de la commission d'Art sacré, voire de l'Officialité.

L'archiviste diocésain travaille généralement seul. Dans certains dépôts, il peut avoir un adjoint ou une documentaliste ou une secrétaire à mi-temps. Pour la collecte des fonds des paroisses et des services, pour la manutention, le dépoussiérage, il peut utiliser ponctuellement les services du *factotum*, mais bien souvent ce sont des amis bénévoles qu'il lui faut solliciter.

L'ampleur de ces diverses activités surprend le profane, d'autant plus que l'archiviste diocésain les assume sans y avoir été préparé d'une manière spécifique. On n'entre pas au séminaire pour devenir archiviste. Aussi c'est bien souvent après des années de ministère paroissial ou d'enseignement, et parfois en plus de la première affectation, qu'on lui confie les archives. Sur quels critères ? Tout simplement un goût pour l'histoire, pour la recherche, ou bien, parce qu'on croit l'affecter à un poste reposant !

Très vite, néanmoins, l'archiviste se passionne pour son travail. Isolé, il sent cependant le besoin d'un soutien, d'un approfondissement de ses acquis, d'une initiation aux techniques de son métier. Tout cela il peut le trouver

au sein de l'**Association des Archivistes de l'Église de France**. Créée en 1973 par Mgr Charles Molette à qui il convient de rendre hommage, cette association regroupe plus de 500 responsables des archives ecclésiastiques et religieuses de France. Elle publie un bulletin semestriel : *Archives de l'Église de France* (50 numéros parus, avec tables tous les 10 numéros) et organise des journées d'étude et des stages de formation. Elle a élaboré un règlement général et des cadres de classement des divers fonds que l'on trouve dans le *Manuel des Archives de l'Église de France*, publié en 1980.

Ce manuel présente un cadre-type de classement qui permet de mieux cerner le contenu des archives diocésaines classées en diverses séries :

- A. Relations avec le Saint-Siège.
- B. Relations interdiocésaines.
- C. Organisation territoriale du diocèse.
- D. Personnel.
- E. Magistère épiscopal.
- F. Discipline diocésaine.
- G. Sacrements et pastorale liturgique.
- H. Formation du clergé.
- J. Monde scolaire et Enseignement.
- K. Apostolat et œuvres.
- L. Temporel.
- M. Rapports avec l'autorité civile.
- O. Officialité.
- P. Archives Paroissiales déposées.
- R. Religieux et Instituts séculiers.
- S. Cultes non-catholiques.
- W. Audio-visuel.
- Y. Iconographie.
- Z. Documentation historique : Monographies, Notes d'érudits, Papiers privés d'évêques, de prêtres, de laïcs.

Les registres paroissiaux : Baptêmes, Mariages, Sépultures, constituent souvent un fonds spécifique qui peut être géré par le secrétariat de l'évêché. L'archiviste diocésain, dans ce cas, n'a en charge que les archives dites historiques.

Pour les **archives paroissiales**, un cadre de classement est également proposé. On y remarque des documents de grande importance comme : le *liber animarum*, les bulletins paroissiaux, des registres de confréries, les délibérations du Conseil de fabrique et la comptabilité. On trouve souvent des sermons des curés, des monographies, notes et coupures de presse relatives à la paroisse.

Un gros problème se pose actuellement pour la sauvegarde des archives paroissiales. Les diocèses ont entrepris une restructuration des paroisses avec la création de « nouvelles paroisses » regroupant un nombre variable d'anciennes. A titre d'exemple, dans le diocèse de Soissons, on est passé de 577 paroisses à 43. Dans ce diocèse, l'évêque, soucieux de la sauvegarde des archives, a publié une ordonnance décidant que « les archives des anciennes paroisses seront déposées à l'évêché

pour inventaire et nettoyage. Ce sont les anciens registres, les dossiers de mariage, les livres de compte, les archives historiques, les bulletins paroissiaux, les anciens sceaux, etc. » Il demandait ensuite « qu'on ouvre un nouveau fonds d'archives dans les nouvelles paroisses ». Le rassemblement des archives à l'évêché a nécessité l'aménagement d'un nouveau dépôt pour les accueillir. Cet exemple reste apparemment isolé. Ailleurs, on semble avoir oublié les archives, d'où les nombreux cas de destruction, vente ou dispersion qui sont signalés dans diverses régions.

Il reste à aborder franchement le problème des **dépôts aux Archives départementales**. Leurs responsables, informés des problèmes de gestion et des risques de disparition de documents d'archives ecclésiastiques, proposent un dépôt réservant les droits du propriétaire dans un service d'archives public. Ils invoquent pour cela que les archives de l'Église « acquièrent, avec le temps, une dimension universelle, devenant ainsi le patrimoine de l'humanité entière », citation extraite de la lettre-circulaire de Mgr Marchisano du 2 février 1997 dans un contexte qui n'a rien à voir avec un dépôt éventuel, mais dans le cadre d'une large ouverture de nos archives au monde des chercheurs. Le texte se poursuit ainsi : « Ceux qui en ont la responsabilité doivent faire en sorte que l'utilisation des archives ecclésiastiques puisse être facilitée non seulement à ceux qui y ont droit mais aussi au cercle plus large des savants et des spécialistes, à l'exclusion de tout préjugé idéologique et religieux, comme c'est l'usage dans la meilleure tradition ecclésiastique, étant sauves, bien entendu, les règles de protection, jugées opportunes, en conformité au droit universel et aux normes données par l'évêque diocésain ». Or chercheurs et professeurs sont « contraints de constater que dans de nombreux cas les archives diocésaines ne sont pas accessibles ou ne le sont que dans des horaires trop restreints ou manquent tout simplement de la présence d'un archiviste » (lettre de Jacques Prévotat, président de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine).

Alors que faire ? Pour les instances romaines, le dépôt des archives ecclésiastiques dans un service public est inconcevable. Expression de la tradition de l'Église, base de la réflexion pastorale, il faut qu'elles soient disponibles et

utilisables en permanence. En France, plusieurs diocèses l'ont compris et ont adopté des mesures positives. D'autres, au contraire, ont versé partiellement ou totalement leurs fonds, invoquant la diminution des ressources humaines et financières. Mais pourquoi est-ce le service des archives qui est le premier éliminé ?

Une réflexion au sein de la Conférence des Évêques de France paraît indispensable et urgente pour adopter une politique commune et trouver des moyens prenant en compte les réalités du temps.

Félicien MACHELART
Professeur émérite des Universités.
Archiviste diocésain de Cambrai
Président de l'Association des Archivistes
de l'Église de France

*
**

Documentation de base

La fonction pastorale des archives ecclésiastiques. Lettre circulaire de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église, signée le 2 février 1997 par Mgr Francesco MARCHISANO, président, publiée dans *La documentation catholique*, n°2163, 6 juillet 1997.

Archives, archivistes et Nouveau Code, par Mgr Charles MOLETTE, dans *L'Année canonique*, tome XXVIII, 1984, pp. 101 à 115.

Brigitte WACHÉ, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du Catholicisme français*. Publications du DEA d'Histoire Religieuse Lyon II, Lyon III, Saint-Étienne, 1992.

Manuel des Archives de l'Église de France. Publié par l'Association des Archivistes de l'Église de France, multigraphie, 1980.

Archives de l'Église de France. Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France. Semestriel. 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07.

L'activité de la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église en ce qui concerne les archives

La Lettre circulaire *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, du 2 février 1997, de la Commission Pontificale pour les biens culturels de l'Église, a retenu l'attention des archivistes ecclésiastiques, et – espérons-le –, de leurs évêques et supérieurs. Elle a fait l'objet des journées d'études de notre association d'octobre 1997 (Bulletin de l'Association n°48).

Il nous a paru intéressant de rechercher quelle avait pu être l'activité de cette Commission Pontificale depuis sa création, car seul un texte en émanant avait jusqu'alors paru en français – sauf erreur. La majeure partie des Lettres circulaires que nous allons énumérer ci-après sont en effet publiées en italien dans une collection davantage connue des étudiants romains que des archivistes français : il s'agit d'*Enchiridion Vaticanum*, qui publie les textes émanant du Pontife romain et de la curie romaine.

1. Une première **Lettre circulaire du 10 avril 1989**, de la Commission pontificale qui s'intitulait alors « pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église », était adressée aux présidents de Conférences épiscopales. Elle demandait une grande diligence pour la conservation, la récolte et l'exposition du patrimoine de l'Église, et établissait un questionnaire en douze points.

Cette circulaire expliquait la nature, la physionomie et les tâches assignées à la nouvelle Commission.

2. La **Lettre circulaire Nella prima lettera, du 15 juin 1991**, de la même Commission pontificale, était adressée aux présidents des conférences épiscopales d'Europe (*Enchiridion Vaticanum*, T. 13, p. 242-247).

Elle leur recommandait une diligence accrue dans la conservation des biens culturels ecclésiastiques, à l'approche de l'ouverture des frontières communautaires internes, à la suite des accords de Schengen.

On y soulignait la nécessité :

- d'inventorier, y compris sous forme de photos, ce qui est possédé par les différentes entités ecclésiastiques ;
- de faire correspondre à cette démarche d'inventaire, une bonne conservation des biens ;
- que chaque élément du patrimoine soit accompagné de documents sur l'origine, l'usage, le contexte historique et artistique, les restaurations, la signification dans la vie liturgique et ecclésiale ;
- que chaque Église approfondisse son propre chemin historique dans le contexte de l'histoire de l'Église et de l'évangélisation des deux millénaires chrétiens ;
- que chaque diocèse assure la préparation de personnes auxquelles seront confiées l'histoire et la connaissance du patrimoine ;
- que chaque Église locale se dote d'un centre de documentation sur son propre patrimoine artistique et historique. Il faut être conscient du risque que fait courir l'ouverture

des frontières au patrimoine et aux documents historiques, susceptibles de vol.

On demandait donc :

- des inventaires dans tous les diocèses et communautés paroissiales et religieuses ;
- une garde vigilante des objets ;
- là où la conservation ne peut être garantie, il faut regrouper dans des lieux sûrs et gardés ;
- on veillera à l'état des archives historiques. La mise sur CD-Rom pour éviter d'abîmer les originaux, qui doivent être regroupés dans les archives diocésaines ou par régions, mieux gardées et moins exposées aux oscillations de responsabilité.

3. La **Lettre A seguito della nostra, du 10 mars 1992**, signée conjointement par la Congrégation pour le Clergé et la Commission pontificale pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église, transmettait aux présidents de Conférences épiscopales, la relation sur les réponses des conférences épiscopales sur le patrimoine artistique et historique de l'Église (*Enchiridion Vaticanum*, T. 13, p. 544-545).

La relation elle-même, 28 Giugno 1988, du 10 mars 1992, de la Commission pontificale, fournissait une synthèse des réponses des conférences épiscopales sur le patrimoine artistique et historique de l'Église (*Enchiridion Vaticanum*, T. 13, p. 545-563. Cf. aussi in *Notitiae* 28 (1992), p. 507-527).

Il s'agissait des réponses à la lettre du 10 avril 1989, réponses reçues avant le 1er octobre 1991, donnant les points émergeant de cette analyse, la situation très différente selon les pays et les continents, la sensibilisation effectuée, les différences dues aux rapports entre Église et États.

5. La **Lettre circulaire Il Santo Padre, du 15 octobre 1992**, émanant conjointement de la Congrégation pour le Clergé, et de la Commission pontificale pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église, était adressée aux archevêques et évêques (*Enchiridion Vaticanum*, T. 13, p. 1051-1067. Cf. aussi in *Notitiae* 28 (1992), p. 714-731).

Elle traitait de la formation des séminaristes candidats au presbytérat en matière de patrimoine historique et artistique de l'Église. Cette lettre est-elle connue des directeurs de séminaires ?

Mentionnons que par le **Motu proprio Inde a pontificatus Nostri initio du 25 mars 1993**, le Pape transformait la Commission pontificale « pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église » en Commission pontificale « pour les Biens culturels de l'Église ». C'est la qualification qu'on lui donne désormais.

6. Nous rencontrons enfin un texte ayant connu une diffusion large en français : il s'agit de la **Lettre La Pontificia Commissione, du 19 mars 1994**, de notre Commission, désormais qualifiée « pour les Biens culturels de l'Église », sur les bibliothèques ecclésiastiques dans la mission de l'Église (*Enchiridion Vaticanum*, T. 14, p. 316-331. Cf. aussi *DC* 1994, p. 510-516).

Nous ne nous y attarderons pas, chacun pouvant se référer à la *Documentation Catholique* qui l'a publiée. Elle donne des recommandations générales sur la conservation et le développement des bibliothèques ecclésiastiques.

7. Nous nous étions étonnés que la Lettre circulaire sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, du 2 février 1997, ne traite pas des archives des Instituts de vie consacrée. Nous avons mieux compris cette omission quand nous avons pris connaissance du texte suivant non traduit en français, la **Lettre circulaire Fra le sollecitudine, du 10 avril 1994**, destinée aux Supérieurs majeurs des Congrégations religieuses, sur les biens culturels de leur ressort (*Enchiridion Vaticanum*, T. 14, p. 530-541).

En raison de son grand intérêt, nous donnerons une traduction assez littérale du paragraphe consacré aux archives religieuses :

« **Matériau archivistique : à l'école de l'histoire.**

Nombre de documents, dispersés dans de nombreuses maisons religieuses dans le monde entier, entrent dans la catégorie du patrimoine archivistique. Le support, en majorité papier, de tels objets, le rend particulièrement vulnérable et périssable. L'attention sera d'autant plus grande à ce monde, qu'ils fournissent des documents pour l'histoire vitale et l'expansion de l'Église, mère de nombreux fils qu'elle réunit dans l'unité de la foi.

Selon la physionomie spécifique des communautés particulières – insérées dans des centres sociaux, et avec des fonctions pastorales particulières, ou situées dans un milieu claustral de solitude – existeront donc des différences, d'un lieu à un autre, selon la nature du matériau qui sera inventorié, récolté, ordonné, étudié, et rendu accessible à ceux qui en approfondiront la recherche archivistique. Des cédulas de profession aux livres matricules, des actes capitulaires aux chroniques de chaque maison en particulier, des registres comptables aux inventaires du patrimoine, des registres anagraphiques à la signalisation ponctuelle de la pratique sacramentelle : le matériau d'archives offre le fil conducteur qui permet de suivre dans le concret, les vicissitudes de chaque maison et

d'une famille religieuse entière, à travers sa croissance, et ses crises, son expansion géographique et ses réductions, dues à divers facteurs.

Le matériel archivistique se prête à toute une série d'analyses interdisciplinaires (de la paléographie à la statistique, de la sociologie aux sciences de la communication, de la démographie à l'économie), qui réalisent un tour d'horizon historique sur lequel se pose aujourd'hui la vie religieuse. C'est à l'école de l'histoire que le religieux redécouvre les suggestions de l'Esprit, qui l'appelle toujours à l'apostolat de l'évangélisation et de l'adoration silencieuse. Au-delà d'une impression diffuse, l'archivium des communautés religieuses n'est pas un lieu où se réfugie le passé, mais un espace où s'ouvre le futur.

Afin qu'un tel programme puisse se réaliser, il faut parfois saisir l'opportunité de concentrer en quelques sièges appropriés le matériau, et le rendre accessible aussi à distance, grâce aux procédés de reproduction photographique ou par computer. Extrêmement profitable sera la collaboration entre les différentes institutions intéressées, collaboration qui embrasse un large éventail de possibilités : de l'échange d'informations à la rédaction d'une banque commune de données ».

Un certain nombre de recommandations viennent conclure la lettre circulaire :

– on souligne l'urgence de l'inventaire, même photographique, de ce qui est possédé par chaque maison religieuse ;

– on demande la rédaction de documents nécessaires à la compréhension du matériau, qu'il soit muséographique, archivistique ou des livres (origine, provenance, usage, contexte socio-ecclésial) ;

– tout institut religieux doit approfondir et certifier, à travers les instruments de recherche appropriés, son propre chemin historique, dans le contexte de l'histoire plus ample de l'Église et de la société, avec une attention particulière des

œuvres d'évangélisation et à la présence de prière qui signe le primat de Dieu dans la vie de l'Église ;

– toute famille religieuse devrait avoir un ou plusieurs centres de documentation sur son propre patrimoine artistique et historique, afin qu'on puisse mieux en tirer profit et en accomplir une promotion plus constante. »

8. Poursuivant son action, la Commission Pontificale a envoyé une **Lettre circulaire In data 15 giugno 1991, du 2 mai 1994**, aux présidents des conférences épiscopales d'Europe, sur l'inventaire des biens culturels ecclésiastiques (*Enchiridion Vaticanum*, T. 14, p. 622-625).

En vue de sauvegarder le patrimoine et de le protéger, à l'occasion des plus grandes facilités de circulation avec l'ouverture des frontières nationales, elle demande l'inventaire des biens culturels, utilisant les nouvelles techniques informatiques et photographiques, demandant de solliciter les diocèses, les différentes institutions ecclésiastiques, communautés religieuses, et les incitant à effectuer des inventaires complets du patrimoine historique et artistique en possession ou à l'usage de l'Église, selon les critères établis par l'autorité civile sur le plan national, pour réaliser un inventaire homogène.

9. Enfin, nous arrivons à la **Lettre circulaire La fonction pastorale des archives ecclésiastiques, du 2 février 1997** (*DC* 6 juillet 1997, n° 2163, p. 610-620), qui se révèle une nouvelle étape d'une longue action en faveur des biens culturels de l'Église de cette Commission Pontificale, et non un acte isolé.

P. Hugues LEROY

LES CIRCULAIRES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ÉPISCOPAT RELATIVES AUX ARCHIVES

Le Secrétariat Général de l'Épiscopat, puis de la Conférence des Évêques de France, a publié depuis vingt ans quelques circulaires se rapportant aux archives ecclésiastiques. Peut-être oubliées, elles n'ont pas perdu leur actualité. C'est pourquoi il semble utile d'en donner ici les principales références avec quelques extraits.

Circulaire 1979-2. L'importance des archives. Introduction du Père G. Defois, rappelant un rapport du Père Huot-Pleuroux à Lourdes en 1973. Le texte, du Père Molette, est une note sur la nécessité d'un renouveau d'attention à la question des archives après la loi d'archives de 1979.

Circulaire LC/8 1/31, du 16 juin 1981, à tous les Évêques. Dans l'introduction le Père Defois, alors secrétaire général, pose la question des papiers d'évêques qui « ne sauraient être livrés aux hasards des circonstances ». Le Père Molette, après avoir rappelé les qualités requises de l'archiviste diocésain, insiste sur la nécessité de versements réguliers au dépôt d'archives correspondant à la charge occupée.

Au terme de sa charge, tout responsable ecclésiastique doit laisser sur place tous ses papiers de fonction.

En vue et à l'heure du décès : les papiers familiaux vont normalement à la famille ; les papiers de fonction sont à verser aux archives diocésaines ou au dépôt prévu pour les commissions dont le défunt a fait partie ; les dossiers dits personnels (travaux et correspondances), d'une importance majeure, doivent parvenir aux archives diocésaines ou dans le fonds ecclésiastique approprié.

Les circulaires 1982-7, du 26 février 1982, et 1984-6, du 17 février 1984, apportent des précisions nécessitées par des questions ou des situations particulières.

La circulaire verte n°6-96 traite de la conservation des archives des diocèses et des paroisses.

Enfin, à l'occasion de l'inauguration du Centre National des Archives de l'Église de France à Issy-les-Moulineaux, le 12 janvier 1998, les discours de Mgr Billé, président de la Conférence des Évêques de France, et de M. Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France, ont été publiés dans la circulaire LC/ 998/03. On y trouve des rappels fort utiles.

Félicien MACHELART

INTERVENTION DE Mgr BRINCARD, Évêque du Puy A LA JOURNÉE D'ÉTUDE DU 28 OCTOBRE



Je suis très heureux de me trouver parmi vous, de pouvoir vous écouter et d'avoir avec vous des échanges fraternels et stimulants. Je tiens à vous redire combien votre apostolat – qui exige une grande compétence et beaucoup de dévouement, est important pour la mission de l'Église diocésaine.

Je souhaite que vous soyez encouragé par l'estime de votre évêque dont vous êtes un des plus proches collaborateurs. J'ajoute que vous devez pouvoir travailler dans de bonnes conditions et qu'il ne faut pas hésiter à vous en donner les moyens. Soyez certain que je me ferai un devoir d'être auprès de mes frères évêques l'écho de vos préoccupations. Je me réjouis aussi que votre association sous la houlette de son président – que je remercie vivement de son invitation –, vous apporte un précieux et indispensable soutien.

Comme vous le savez, le Conseil permanent m'a confié le soin de suivre, au nom des évêques de France, les activités du Centre national des archives de l'Église de France. Ce centre, dont je ne puis retracer ici toute l'histoire, est une institution voulue par la Conférence des évêques et dépendant de celle-ci, par le truchement du Conseil permanent. Je ne puis oublier que Mgr Molette a eu l'initiative du CNAEF et que Pierre Sourisseau, qui vient de prendre sa retraite, en a assuré pendant de nombreuses années le fonctionnement. Vous savez aussi que les locaux du CNAEF se trouvent à Issy-les-Moulineaux, au 35, rue du Général Leclerc. J'espère beaucoup que nous aurons la joie de recevoir votre visite.

Permettez-moi maintenant de vous dire un mot sur le fonctionnement actuel du CNAEF :

- 1) Monsieur l'abbé Claude Bressolette, Doyen honoraire de la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris, historien réputé, a bien voulu accepter la direction du CNAEF. Je tiens à lui dire ma vive reconnaissance et à remercier le Cardinal Lustiger de m'avoir donné son accord.
- 2) J'ai pu obtenir le concours très apprécié de Sœur Anne-Marie Abel, qui a été pendant 25 ans l'archiviste fort compétente de l'Institut catholique de Paris.

Devenue au CNAEF, la principale collaboratrice de l'abbé Claude Bressolette, elle apporte le soutien de sa vaste expérience à Mademoiselle Valérie Malotiaux, recrutée en janvier 1997. Mademoiselle Malotiaux a obtenu un DESS d'archi-

vistique et de technique documentaire à Mulhouse. Elle acquiert peu à peu une grande connaissance du dépôt, connaissance qui nous rendra de précieux services.

Je voudrais à présent vous dire quelques mots sur le Conseil d'orientation du CNAEF. Envisagé dès 1995, je l'ai créé en 1998. Il se réunit sous ma présidence deux à trois fois par an. A l'heure actuelle, nous étudions un projet de statuts. Une fois au point, ce projet sera soumis à l'approbation des évêques de la Conférence.

Jointe à mon bref exposé, vous trouverez la liste des membres de ce Conseil, membres parmi lesquels se trouve mon confrère Mgr de Germiny, évêque de Blois. Ses conseils me sont précieux.

A l'occasion de notre Assemblée annuelle à Lourdes, je fais, depuis quelques années, un bref compte rendu des activités du CNAEF. Celui-ci est transmis au président de votre Association.

En terminant, je tiens à vous redire ma profonde estime et le souhait de renforcer nos liens dans l'exercice de nos missions respectives, renforcement qui ne peut être que bénéfique pour nos Églises diocésaines.

† **Henri BRINCARD**
Évêque du Puy-en-Velay

MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION DU CNAEF

- Mgr Henri BRINCARD, *Évêque du Puy-en-Velay*,
Mgr Maurice de GERMINY, *Évêque de Blois*,
Père Claude BRESSOLETTE, *Directeur du CNAEF*,
Père Félicien MACHELART, *Président de l'Association des Archivistes de l'Église de France*,
Père Hugues LEROY, *o.s.b.*
Sœur Emmanuel DESJARDIN, *Supérieure Générale des Sœurs de l'Enfant Jésus de Soissons*,
Mgr Bernard LAGOUTTE, *Secrétaire Général de la Conférence des Évêques de France*,
P. Jacques PROAL, *Secrétaire Général adjoint de la Conférence des Évêques de France*.

ÉTAT PRÉSENT DES ARCHIVES DIOCÉSAINES EN FRANCE

Compte rendu de l'enquête menée durant l'été 1999



L'abbé Machelart présente l'enquête dont les résultats vont être analysés par le frère J.-P. Ribaut.

Bien des raisons justifient l'intérêt porté aujourd'hui par notre Association aux archives diocésaines et l'organisation d'une enquête approfondie en vue de se faire une image la plus précise possible de la situation. A la différence des archivistes religieux et plus particulièrement des archivistes des congrégations féminines qui bénéficient du support et de l'appui du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques, l'archiviste diocésain est isolé et, de plus, très souvent accaparé par d'autres tâches plus urgentes ; sa mission n'est pas toujours reconnue, même par ses confrères ou par l'administration diocésaine.

La diminution du nombre de prêtres et les regroupements de paroisses dans de nombreux endroits rendent urgente, voire cruciale, la conserva-

tion des archives paroissiales ; la demande des historiens pour ouvrir les dossiers de périodes de plus en plus rapprochées devient pressante. De leur côté, des autorités locales : maires ou archivistes départementaux, souhaitent assurer eux-mêmes la conservation ou le dépôt de ces traces de la vie d'une population, soit sur place, soit au chef-lieu. Dernière raison de cet intérêt, et non des moindres : il devient urgent de remettre à jour le *Guide des Archives diocésaines* de Jacques Gadille, publié voici plus de trente ans.

Toutes ces raisons ont amené le bureau de l'Association des Archivistes de l'Église de France à choisir les *Archives diocésaines* comme thème de sa journée d'études d'octobre 1999 et à lancer, au cours de l'été, une vaste enquête préparatoire pour effectuer une radiographie de

l'état présent des Archives diocésaines et pour étudier en même temps, dans sa diversité, le profil et la situation de l'archiviste diocésain.

Sur 100 questionnaires envoyés, 62 réponses ont été retournées. 3 autres sont arrivées depuis la journée d'études du 28 octobre. Les retardataires peuvent encore faire amende honorable et il faudra essayer d'aller chercher les renseignements dans les diocèses qui n'ont pas donné signe de vie. Le soin apporté aux réponses constitue un signe tangible de l'intérêt suscité par cette démarche ; la variété des situations explique la diversité des développements. Le simple accusé de réception pour signaler l'indisponibilité passagère de l'archiviste ou le dépôt du fonds aux Archives départementales permet au moins de connaître un interlocuteur qualifié auquel on pourra, par la suite, s'adresser. Mais il est des responsables qui se sont pris au jeu et qui ont adressé des comptes rendus volumineux et passionnants atteignant parfois 10 pages.

Il faut signaler en particulier l'intérêt de documents annexes qui complètent les réponses fournies et précisent des situations particulières :

- 2 lettres de nomination (une religieuse et un laïque) ;
- des décrets de regroupement de paroisses avec mention du sort des archives ;
- des comptes rendus d'activité à caractère officiel, destinés à l'évêque, aux responsables pastoraux ou administratifs ;

– des fiches de présentation du fonds d'archives à usage public, pour les chercheurs ou le bulletin diocésain ;

– des exemplaires du Règlement intérieur...

A l'énoncé de ces premiers traits, on pourrait croire la situation idyllique ; il n'en est rien : de nombreux points noirs subsistent, mais il apparut préférable de souligner en premier lieu les aspects positifs de l'enquête ; il en est des archives diocésaines comme du verre d'eau, tantôt à moitié plein, tantôt à moitié vide, selon le regard qu'on lui porte. Ainsi, ce compte rendu de l'enquête pourrait d'une certaine façon s'intituler aussi bien « La grande misère des archives diocésaines » que « J'ai même rencontré des archivistes heureux ! » Et, ce faisant, je ne crois pas trahir la pensée des rédacteurs. A la **question 9** : « Le fonctionnement des services d'archives [diocésains] est-il globalement satisfaisant ? », 27 archivistes répondent oui, 5 moyen ou en progrès, 20 non.

1.- Le service diocésain des archives

La **première question** visait à préciser l'étendue et la compétence du service diocésain des archives. Il apparaît que, dans 33 diocèses, l'archiviste gère en même temps que les archives dites historiques, les registres des actes de catholicité (B.M.S. : Baptêmes, Mariages, Sépultures). Dans 24 diocèses, la chancellerie conserve les B.M.S., l'archiviste n'ayant en charge que les dossiers devenus historiques.

Quand un regroupement des deux séries de B.M.S. (fonds de l'évêché, fonds des paroisses par suite du regroupement ou d'absence de desservant) est effectué à l'évêché – **question 7** – seuls 15 diocèses sur les 35 concernés, ont prévu des locaux séparés, 20 les regroupant sous un même toit.

Pour ce qui est du cadre de classement – **question 2** – 46 diocèses disent en avoir un, 6 y travaillent (« en cours »), 3 n'en ont pas. 40 fonds ont adopté le cadre de classement proposé par le manuel des archives ; 16 ne s'y réfèrent pas, soit en raison d'un classement antérieur, soit parce qu'ils le trouvent « trop compliqué ».

La rédaction d'un inventaire – **question 3** –, indispensable pour une gestion satisfaisante des différents fonds, a eu lieu dans la plupart des dépôts ; 14 diocèses n'en ont pas ; 25 un inventaire partiel, 21 un inventaire complet. On trouve une grande diversité des supports : 36 sont manuscrits ou dactylographiés, 3 sur fiches, 11 sur ordinateur ; 4 ont été publiés.

L'importance du fonds, mesuré en mètres linéaires – **question 4** – est d'une extrême variété : cela peut aller de 10 mètres jusqu'à 4 000 mètres linéaires. Les 47 indications chiffrées fournies dans les réponses donnent un total de 22 737 mètres, soit une moyenne d'environ 450 mètres par fonds. Angers, qui compte actuellement 700 mètres vient d'équiper un bâtiment prévu pour 4 000 (cf. « Archives : le bel immeuble du diocèse », *Ouest-France*, 13 septembre 1999). A titre indicatif, le Centre National des Archives de l'Église de France à Issy-les-Moulineaux dispose d'une capacité voisine : 3 900 m.

La présence aux archives diocésaines de fonds antérieurs à la Révolution – **question 5** – constitue une exception. On en trouve parfois quelques éléments dans des dossiers de béatification ou de canonisation, dans les papiers de familles qui ont effectué un versement, à l'instar des registres clandestins de la période pré-concordataire.

Le dépôt dans des structures externes – **question 6** – constitue un problème récurrent dont l'initiative revient tantôt à l'autorité ecclésiastique, tantôt à l'organisme d'accueil.

Rappelons d'abord que le CNAEF a vocation pour recevoir certains fonds d'archives ; ce n'est généralement pas le cas pour des archives diocésaines ou paroissiales dont l'enracinement local demande à ce qu'elles soient conservées sur place. Les Archives du Monde du Travail à Roubaix ou celles de l'Armée à Vincennes ont reçu des fonds spécialisés.

La plupart du temps, des dépôts ont été effectués aux Archives départementales. Selon les réponses à l'enquête, 4 diocèses au moins auraient effectué un dépôt complet de leurs archives, 34 un dépôt partiel, 21 n'ont effectué aucun dépôt. 30 conventions ont été signées à cet effet.

Des archives paroissiales, sans doute les plus exposées à l'abandon ou aux convoitises à l'heure actuelle, ont rejoint des archives municipales ou des collections privées. D'ailleurs, la situation des archives paroissiales faisait l'objet de la **question 8** [rappel : la **question 7** a été traitée ci-dessus avec la **question 1**]. Les paroisses subissent de plein fouet les conséquences du vieillissement du clergé et de la diminution du nombre des ordinations. Cela affecte en premier lieu la pastorale, mais le sort des archives en est, lui aussi, largement tributaire. Lors des regroupements des paroisses, des archives se retrouvent chez des particuliers, voire dans des salles des ventes, signe de l'intérêt que représente ces documents ; des administrations municipales ou départementales se préoccupent de leur sort et souhaitent les sauver. Le clergé n'a pas toujours dans ce cas une politique cohérente : de l'ordonnance épiscopale, pas toujours respectée, réglant leur sort à l'abandon pur et simple, en passant par le « Prenez-les donc si cela vous intéresse ! », elles connaissent des fortunes ou des infortunes diverses.

11 évêques, soucieux de leur sauvegarde, ont prévu leur sort lors de ces regroupements de paroisses, 9 semblent s'en préoccuper sans avoir légiféré, aucune décision n'aurait été

prise dans 34 diocèses. Dans la moitié des cas, soit 31 diocèses, ces archives ont été maintenues sur place ; 10 regroupements partiels ont été effectués ; dans 5 cas, elles ont été déplacées.

La paroisse centrale est devenue le lieu de centralisation dans 24 cas plus 2 « en cours », ce qui n'est pas le cas pour 19 diocèses. Souvent, c'est l'archiviste diocésain qui effectue lui-même la collecte : oui 15, parfois 9, non 14. Dans un diocèse, les archivistes ont déjà visité la moitié des paroisses !

La diversité des situations est patente ; une foule de facteurs y concourt : aucune comparaison entre le milieu urbain et le monde rural, l'âge de l'archiviste, sa disponibilité, sa motivation, l'aide dont il dispose, la collaboration ou la résistance des populations... interviennent tour à tour pour la réussite de cette vaste entreprise de sauvegarde et de valorisation des archives paroissiales.

C'est pourtant à la suite de cette brûlante et délicate question que les responsables des fonds ont répondu majoritairement, comme on l'a vu plus haut, que le fonctionnement de leurs services d'archives leur semblait globalement satisfaisant (**question 9** : rappel : oui 27, juxta modum 5, non 20).

2.- L'archiviste diocésain

Le second volet du questionnaire, centré sur le responsable des archives, vise à esquisser un portrait-type de l'archiviste diocésain actuellement en fonction. 20 de nos confrères consacrent tout leur temps aux archives diocésaines, 25 sont à mi-temps, 15 n'y travaillent qu'occasionnellement. L'aide leur est souvent très mesurée : 10 dépôts bénéficient des services d'une secrétaire ou d'une documentaliste à temps partiel. 28 ont recours à des bénévoles dont la collaboration ponctuelle ou régulière dépasse rarement 10 heures par semaine. Ce sont essentiellement

de jeunes retraités, de l'enseignement en particulier ; l'un de ces volontaires a cependant 83 ans !

Traditionnellement, quand il est pourvu, le poste d'archiviste diocésain est dévolu à un prêtre. Le dépouillement des fiches individuelles fait apparaître que 54 diocèses ont confié le poste à une majorité d'hommes : 54 hommes pour 6 femmes. Pourtant, une évolution est nettement perceptible si on analyse plus en détail la répartition : 49 prêtres, 9 laïcs, 2 religieuses. L'âge moyen est largement canonique : on relève, toujours en poste, 6 octogénaires, 28 septuagénaires, 17 sexagénaires ; 4 quinquagénaires côtoient les 3 benjamins qui constituent des exceptions ; la palme revient à un archiviste de 34 ans, suivi par un laïc de 38 ans, fonctionnaire dans un diocèse concordataire, et un prêtre de 42 ans. Un calcul mathématique donne un âge moyen supérieur à 68 ans.

Chacun est bien persuadé de l'importance de la formation initiale, mais il faut bien reconnaître que, la plupart du temps, l'archiviste diocésain s'est formé sur le tas, tirant profit de ses études antérieures, de l'aide des confrères et de l'Association. L'étude statistique sur l'âge moyen nous confirme que, dans l'ensemble, on prend en charge les archives diocésaines après une première « carrière ».

Les archivistes diocésains ont, pour la plupart, une formation universitaire ; ils viennent, en majorité, de l'enseignement ou de l'administration diocésaine ; l'enquête révèle qu'ils pallient souvent une insuffisance de formation par l'intérêt, voire la passion, qu'ils portent à leur fonction. Si l'on accorde quelque crédit aux diplômes, ils sont nombreux à être pourvus de grades académiques ou canoniques. On compte dans leurs rangs :

- 4 docteurs, 1 maître et 5 licenciés en théologie,
- 4 diplômés en droit canon,
- 1 diplômé en sciences bibliques,
- 1 dizaine de diplômés en lettres dont 2 docteurs,

- 1 dizaine de diplômés en histoire dont 1 docteur et 1 D.E.A. en histoire religieuse,
- 5 diplômés en philosophie dont 1 docteur,
- 1 docteur en histoire de l'art,
- 1 D.U.T. de science informatique,
- 1 D.E.A. en anthropologie....

Poursuivant la tradition des prêtres érudits du XIX^e siècle, ils ont à leur actif, outre les inventaires, 4 thèses, de nombreux articles dans les bulletins diocésains, les revues d'histoire locale, l'encyclopédie *Catholicisme*... ; on compte même parmi eux un auteur de romans !

On savait déjà que l'archiviste diocésain se consacrait rarement à cette seule tâche. Les fiches individuelles permettent de se faire une idée plus précise de leurs autres fonctions que résume le tableau suivant :

- 9 bibliothécaires
- 8 curés de paroisse
- 7 à l'Officialité
- 6 chanceliers
- 7 à la Commission d'Art Sacré
- 6 dans l'administration diocésaine (vic. épiscopal ou secrét. évêque)
- 3 doyens du chapitre
- 3 vicaires ou auxiliaires en paroisse
- 3 rédacteurs du bulletin diocésain
- 2 professeurs de lettres
- 1 aumônier d'Action catholique
- 1 professeur d'université
- 1 aumônier de lycée
- 1 supérieure générale (archiviste diocésaine à mi-temps).

La situation financière, de plus en plus inquiétante dans de nombreux diocèses, ne permet guère d'envisager l'embauche de permanents, fût-ce à temps partiel, pour gérer les archives. Rares sont les conservateurs qui ont la possibilité de préparer un successeur, d'où la nécessité de s'entourer de collaborateurs bénévoles compétents. Il arrive qu'on puisse intéresser quelqu'un à un sujet déterminé ; ainsi, à Arras, deux fonds importants ont été classés grâce à leur aide et leur inventaire publié en partenariat avec des universités : Lille III pour l'inventaire des papiers de Mgr Julien, réalisé par Mlle Bellart, l'Université d'Artois

pour le fonds du cardinal de la Tour d'Auvergne, dû à Mme Milot.

Les communautés religieuses pourraient peut-être, dans certains cas, apporter aux archives diocésaines une collaboration ponctuelle qui constituerait un renfort appréciable. Sans doute, n'avons-nous pas assez pris conscience que des documentalistes peuvent rendre de signalés services pour le tri, le classement et la rédaction d'inventaires de fonds clos.

Le temps consacré par l'archiviste diocésain à son dépôt est très variable selon l'âge, l'importance du fonds et de la demande, la multiplicité des fonctions, etc. Il oscille entre les « temps plein » qui dépasse de beaucoup les 35 heures et quelques heures par semaine ou par mois.

L'accueil des lecteurs se fait en fonction de la demande ; on travaille le plus souvent sur rendez-vous. Une activité plus intense règne dans les villes universitaires où les fonds d'histoire ou d'architecture religieuse fournissent la matière de nombreux mémoires de maîtrise. L'importance des communications téléphoniques et du courrier est proportionnelle à l'activité du service et à la disponibilité du titulaire.

46 archivistes ayant répondu à l'enquête adhèrent à l'Association des Archivistes de l'Église de France ; 2 n'en font pas partie ; 10 sont membres de l'Association des Bibliothèques Chrétiennes ; 17 reçoivent la *Revue d'Histoire Religieuse de la France* ; 23 sont impliqués dans des sociétés locales. Aucune mention n'a été faite des Commissions diocésaines d'Histoire et d'Archives dont l'une au moins fonctionne de façon régulière à la satisfaction générale.

3.- Les conditions de travail

Dans nos dépôts d'archives, les règles de conservation – **question 10** – et

les règles de sécurité font l'objet d'une particulière attention ; elles sont généralement bien observées. Les réponses à l'enquête laissent clairement apparaître que les exigences des commissions de sécurité, draconiennes pour les lieux accueillant du public, n'y sont pas étrangères.

Pourtant, les locaux restent souvent le point noir dans nos archives. Certes, après le CNAEF, Angers vient d'inaugurer un nouveau dépôt ; Soissons a un projet immobilier de la même nature, sinon de la même ampleur. Trois problèmes sont fréquemment évoqués : l'instabilité, l'inadéquation et la cohabitation.

Facilement, des locaux attribués aux archives sont cédés à d'autres services et la solution de repli proposée est rarement avantageuse ; en dépit du prestige de sa façade ou de l'agrément de ses jardins, un hôtel particulier du XVIII^e siècle ne constitue peut-être pas le cadre idéal pour le fonctionnement d'un service d'archives ; archives et bibliothèque sont souvent amenées à cohabiter quand les deux services ne sont pas confondus...

21 diocèses seulement offrent une salle de tri – **question 11** – outil pourtant indispensable pour un travail sérieux et suivi, surtout quand le bureau de l'archiviste sert de lieu de passage aux divers organismes installés au même étage. La salle de tri fait vraiment figure de parent pauvre ! Serait-on plus optimistes au vu des 24 salles de consultation répertoriées – **question 12** – ? L'enthousiasme se tempère vite quand on apprend que, bien souvent, le bureau de l'archiviste sert en même temps de salle de consultation.

La bibliothèque des usuels – **question 13** – reste la plupart du temps modeste. Un service diocésain d'archives n'entend pas rivaliser avec une bibliothèque publique, mais il doit pouvoir faciliter l'accès à une documentation spécifique et fonctionnelle. Le lecteur doit pouvoir consulter une collection complète de la Semaine religieuse du diocèse et

des principales revues locales d'histoire et d'histoire religieuse. On se reportera avec profit à l'article du Père Bizeau « Les usuels dans une salle de consultation d'archives », paru dans *Archives de France*, n° 50, pages 20-21.

La **question 14** visait à mieux identifier le public qui consulte nos fonds. L'abondance des recherches généalogiques a conduit certains diocèses à déposer les B.M.S. aux Archives départementales pour faciliter la consultation des actes de catholicité communicables. Dans certains lieux, on constate une baisse de ce type de demande qui amène à reconsidérer le bien-fondé du dépôt.

Dans les villes universitaires mais aussi dans les évêchés environnants, de nombreux étudiants en Lettres, en Droit ou en Architecture fréquentent les archives diocésaines pour des recherches en vue d'un grade académique. On déplore qu'ils soient souvent orientés vers la recherche religieuse sans qu'ait été vérifié au préalable un niveau minimum de connaissances en ce domaine, d'où le temps important passé à leur apprendre les rudiments de la culture religieuse. Imagine-t-on un médiéviste se lançant dans la recherche en ignorant le latin ? Il n'est pas toujours aisé, leurs recherches achevées, d'obtenir des étudiants un exemplaire de leurs travaux – **question 15** –.

Le contact avec les historiens est sans doute le plus enrichissant pour l'archiviste, mais il se fait également une joie d'aider les érudits locaux. Occasionnellement, ad intra, l'archiviste devient le documentaliste de son évêque quand il a recours à lui pour préparer un discours.

Chaque fonds d'archives possède ses éléments originaux – **question 16** –. Souvent ils concernent un évêque qui a joué un rôle de premier plan, tel le cardinal Liénart à Lille ou Mgr Dupanloup à Orléans et dont les papiers ont été soigneusement conservés et classés. Une autre fois, c'est en raison de fonctions au plan national que le fonds revêt une

grande importance : c'est le cas de Mgr Chollet, secrétaire de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, de 1919 à 1952, qui a laissé à Cambrai un nombre impressionnant de dossiers qui occupent plus de 12 mètres linéaires. Les registres historiques de paroisses, patiemment réunis par M. le Chanoine Berthe, constituent l'un des fleurons des archives diocésaines d'Arras. Celles de Nice conservent le prestigieux fonds du Comtat Venaissin...

Par manque de temps ou de moyens, peu de publications ont été faites récemment à partir des archives diocésaines – **question 17** –. La lignée des prêtres érudits n'en est pas pour autant éteinte ; en témoigne la participation active des archivistes diocésains dans les sociétés locales : académies, commissions départementales, sociétés savantes... où ils ne manquent pas de mettre en valeur, par des articles, des communications ou des conférences, les fonds dont ils ont la garde.

**

Au moment de conclure, il convient, en premier lieu, de remercier tous ceux qui ont répondu avec tant de

conscience et de cœur à cette enquête. Merci à ces 60 archivistes passionnés, parfois découragés devant l'ampleur de la tâche ou l'incompréhension des autorités ou des confrères. On a pu se rendre compte de la richesse des informations qu'ils ont fournies. Qu'attendent-ils de nous ? Ils attendent compréhension, soutien et aide.

Il en est des archives comme de la philosophie, selon l'adage *primum vivere, deinde philosophare*. On ne peut archiver que les traces d'une activité antérieure. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue la dimension historique du catholicisme, l'importance de la Tradition. Elle s'appuie pour une bonne part sur les textes. Les archivistes diocésains souhaiteraient tout d'abord que l'importance de leur tâche soit reconnue ; le récent document romain sur la fonction pastorale des archives les conforte dans leur mission.

Cette compréhension doit se manifester par un soutien effectif de l'autorité afin de faciliter aux archivistes, dans la situation présente, la sauvegarde et la conservation des fonds qui leur sont confiés. Tout en ayant conscience de l'efficacité

relative de telles mesures, ils souhaitent, en cette période de transition voire d'instabilité, des directives précises et officielles qui leur permettent d'agir au mieux à la fois dans l'intérêt de l'Église et des chrétiens des différents lieux mais aussi, à long terme, de la recherche historique.

Ils désirent enfin que ce soutien se traduise sur le plan matériel par l'aménagement de locaux fonctionnels et, dans la mesure du possible, par une aide en personnel. Ils confient à Mgr Brincart le soin de transmettre ces souhaits à l'ensemble des évêques, plus particulièrement à l'occasion de la prochaine assemblée plénière de l'épiscopat à Lourdes.

Au terme de ce rapport, il me semble équitable de laisser le mot de la fin à un archiviste diocésain, celui de Rennes qui, dans la Vie diocésaine de mai 1997, définissait les archives religieuses auxquelles nous nous consacrons comme « moment de tradition, mémoire de l'évangélisation [mais aussi comme] instrument pastoral pour construire l'avenir ».

Frère Jean-Pierre RIBAUT
Université catholique de Lille

UN ARCHIVISTE DIOCÉSAIN

« CLASSIQUE »

AU PAYS BASQUE

Je suis archiviste du diocèse de Bayonne depuis 1990. Il y a des gens qui naissent poètes : « nascuntur poetae ». Mais commencer à devenir après 60 ans archiviste diocésain à la demande de son Évêque, c'est autre chose. Je plaisante parfois en disant qu'il faut voir là, en ces temps de pénurie du clergé, la compétence acquise par nos Évêques dans l'art d'accommoder les restes. On a dû se dire : il enseigne l'histoire. Il pourra donc prendre la responsabilité des archives et de l'annuaire diocésain dont la mise à jour est en panne.

J'avais jusque là navigué dans les deux guerres mondiales, les dictatures de Staline, Hitler et Mao, l'économie du Japon et la civilisation des États-Unis. La rupture serait de taille... Mais une belle lettre de mission de mon Évêque me chargeait de l'annuaire diocésain, des archives historiques et des archives de catholicité (B.M.S).

Vaste programme ! A l'expérience, ces trois responsabilités me semblent complémentaires dans cette nouvelle activité, avec trois regards à porter simultanément sur la vie du diocèse : le regard sur les témoignages du passé à découvrir et conserver, les regards sur l'organisation de l'Église d'aujourd'hui et sur les perspectives assez floues de l'Église de demain.

LES OBJECTIFS

Il m'a fallu très vite m'attacher à cette tâche nouvelle et procéder par ordre d'urgence à la réalisation des objectifs qui m'étaient assignés :

1) La rédaction de l'annuaire diocésain, « outil de pastorale et radiographie de la vie du diocèse », exigeant attention et méthode m'écrivait mon Évêque. Je dois dire que cette rédaction a été pour moi l'occasion de découvrir mon diocèse :

● Découverte, d'abord, de sa géographie, jusqu'aux lointaines paroisses du Nord-Est. Vues de Bayonne, elles paraissaient perdues comme dans une Sibérie extrême.

● Découverte surtout – de l'intérieur – de la vie de mon diocèse :

– Les statistiques sur la vie du clergé : répartition par âge, écart croissant entre les décès (15) et les ordinations (1 en 1998), écart aussi entre le nombre de prêtres exerçant une activité et les prêtres non affectés à un ministère. Chez les actifs, en face de leur nom sur la liste alphabétique se multiplient les numéros des pages de référence à leurs activités diverses. Ils ressemblent à ces représentants multicartes, avec, pour tous, un numéro de téléphone et, pour beaucoup, un fax et, parfois, un numéro de portable et déjà pour certains un site sur internet.

On comprend que chez ces prêtres écartelés entre ces missions simultanées apparaissent des signes de lassitude ou même, parfois, de découragement devant l'ampleur des tâches.

– Le laïcat exerce des responsabilités croissantes dans les aumôneries de l'enseignement, la pastorale hospitalière et sociale. Les pages concernant les aspects divers de l'apostolat des laïcs se gonflent d'effectifs nouveaux. (Toutefois quelques mouvements et œuvres ressemblent à ces armées mexicaines qui ne comptaient que des généraux...).

– Les communautés de religieux et religieuses forment un domaine réservé. Il faut regretter la suppression, chaque année, de communautés établies dans les paroisses. Une page vient de se tourner tristement avec le départ des Sœurs Blanches qui vivaient dans la maison de leur fondateur, le Cardinal Lavignerie, et qui viennent de partir sur la pointe des pieds.

– L'annuaire reflète encore d'autres mutations importantes dans la vie du diocèse avec la carte des nouvelles paroisses : le remodelage encore inachevé a regroupé 530 paroisses en une soixantaine de nouvelles unités.

– Les chiffres du dernier recensement expriment l'augmentation massive de la population urbaine et péri-urbaine. Cela se traduit par la diffusion de nouveaux modes de vie et la baisse de la pratique religieuse dont témoignent les archives de catholicité.

2) Les archives de catholicité : collecte et classement des doubles, notifications des confirmations et des

mariages, « aspect méconnu mais important de la Pastorale », précisait la lettre de mission.

● Il y a le langage des chiffres : en 1955, la paroisse de la Cathédrale avait célébré 196 baptêmes. En 1998, on n'en comptait plus que 44... Brutale réduction exprimant le dépeuplement du centre-ville, mais aussi la baisse de la natalité et la baisse encore plus grande du nombre des enfants baptisés.

● Il y a aussi les demandes de copies d'actes de baptême en vue du mariage, sans aucune référence à l'église du baptême. Recherches longues, fastidieuses jusqu'à l'informatisation aujourd'hui en cours, compliquées par les transcriptions approximatives des noms, les changements d'état-civil. Témoignages émouvants de vies perturbées, tel celui de cette dame née sous X, venant m'indiquer son nom d'adoption et me montrant, les yeux en larmes, une feuille portant les seuls mots écrits par sa mère : « Je demande que ma fille soit baptisée ». Elle ajoutait : « Je voudrais bien connaître ma mère et lui dire ma reconnaissance pour m'avoir donné la vie ».

Permettez-moi de vous citer un autre fait qui nous a profondément émus : en 1997, nous recevions du Québec une demande de certificat de baptême de N... née à Bayonne, dont la mère venait de la région de T... et le père de la région de N... Il se pourrait, ajoutait la demande, que le baptême ait eu lieu à A... Dire que nous avons entrepris cette recherche avec enthousiasme serait un euphémisme excessif ! Mais nous avons réussi et, quelques jours plus tard, nous recevions deux fax du Québec : « Merci infiniment, à la grande joie de Mme N... » – « Un petit mot avec toute ma reconnaissance pour le certificat de Madame N. Elle était devenue témoin de Jéhovah à l'âge de 4 ans et elle a décidé, avec son mari, de réintégrer l'Église Catholique. Ses parents qui sont encore membres de cette secte n'ont pas voulu lui dire dans quelle paroisse elle avait été baptisée... Depuis un an, j'accompagne ce couple et les deux enfants. Ils se préparent en ce moment. Le projet est grand puisqu'il comprend : le baptême des deux enfants de 6 et 8 ans, la confirmation de la maman, la profession de foi du papa, le mariage catholique des parents et la première communion de la grande fille et de la maman. Encore une fois, merci et union de prières... ».

Ce message nous a confirmé que, dans cette activité que certains trouvent paperassière, nous participons nous aussi à la pastorale de l'Église.

● Il y a, par contre, des moments plus tristes où nous recevons des demandes dites de « débaptisation » : en trois ans 25 lettres de ce type ont été adressées, surtout à l'occasion de l'affaire Gaillot et de la venue du Pape en 1997, exprimées en général selon une formule-type et même parfois sur un imprimé identique.

Monsieur l'Évêque,

Ayant été baptisé en l'église de le sous le nom de, je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir porter sur le registre de baptême et en regard de mon nom la mention suivante : « a renié son baptême par lettre du ... »

En effet, mes convictions philosophiques ne correspondent plus à celles des personnes qui, de bonne foi, ont estimé devoir me faire baptiser. Ainsi, vos scrupules de vérité, et les miens, seront apaisés, et vos registres purs de toute ambiguïté.

Notez que légalement, l'Église ne peut refuser une requête de débaptisation car elle serait passible de poursuites judiciaires au même titre que n'importe quelle secte.

Dans l'attente de votre confirmation écrite, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à, le
(signature et adresse)

● Il y a enfin, souvent, les recherches généalogiques. Activité pesante que supprimerait le dépôt, aux archives départementales, des B.M.S : mais ces documents sont d'abord des expressions de la vie de l'Église avec ses lumières et ses ombres, ses heures sombres et ses jours glorieux. Comment ne pas être ému en lisant la série des 104 cérémonies de baptême célébrées en 20 jours dans diverses paroisses par ce curé d'un petit village du Pays Basque : « les saintes huiles ont été appliquées à X... lequel a été ondoyé à la maison à défaut de prêtre orthodoxe par rapport à la persécution »... Bien sûr, se pose la question de la sauvegarde des archives des paroisses qui n'ont plus de clergé desservant : le dépôt – toujours recouvrable – aux Archives départementales est-il la meilleure solution ? Dans mon diocèse, aux termes d'un accord établi en 1981 entre l'Évêque et le Directeur des A.D., les archives centenaires du Béarn sont déposées aux A.D. à Pau et celles du Pays Basque aux Archives diocésaines.

Ces archives de catholicité s'insèrent ainsi dans le domaine plus vaste des archives

3) Les archives historiques ont été dépouillées de la plus grande partie de leur fonds par l'État à la Révolution et lors de la Séparation. (Et il faut déplorer qu'une grande partie de ce fonds religieux ait disparu en 1908 dans un incendie des Archives départementales.) Aux archives diocésaines sont conservées les précieuses listes successives du clergé diocésain depuis le concordat, certains dossiers d'évêques portant des appréciations, pas toujours élogieuses, sur leurs prêtres. Y figurent des noms de familles connues : l'archiviste est tenu par une obligation de réserve. Il y a, bien sûr, les collections de lettres pastorales, de bulletins diocésains, les rapports des doyens, les présentations, par les curés, de leur paroisse à leur Évêque à l'occasion des tournées épiscopales : la réalité est sans doute moins flatteuse que la

revue de leurs ouailles présentée en termes suaves par leurs pasteurs...

L'analyse est plus objective dans la collection précieuse des fascicules de 74 pages, reliés par doyennés, contenant pour chaque paroisse les réponses détaillées à l'enquête de 1909 sur les œuvres diocésaines. C'est le fonds le plus consulté par des chercheurs et des étudiants que leurs professeurs orientent vers l'étude de ces témoignages uniques.

Plus nombreux sont en effet les étudiants qui, aujourd'hui, préparent leur mémoire de maîtrise sur des sujets divers ayant trait à la religion, avec beaucoup de bonne volonté, mais aussi, hélas, trop d'ignorance religieuse. Pour assurer les dépannages de base, l'encyclopédie catholique *Théo* est très utile. L'aide à apporter à ces chercheurs exige beaucoup de disponibilité pour les conseiller, chercher pour eux et avec eux, corriger parfois leur texte.

Ainsi s'établissent des relations amicales avec ces étudiants qui sont heureux d'apporter, en remerciement, un exemplaire de leur mémoire.

Et entre temps, il y a le téléphone de celui ou celle qui voudrait une réponse immédiate à la question du concours, le téléphone de l'érudit, de l'amateur éclairé... ou du maniaque d'une idée fautive. Il faut beaucoup de diplomatie pour l'amener à se dire : telle était mon explication bien séduisante... que je dois abandonner parce qu'elle est fautive !

Bref, il y a beaucoup de choses à faire simultanément, et le temps passe vite pour réaliser ces objectifs, dans la mesure où on est doté des moyens nécessaires.

LES MOYENS

La bonne volonté ne suffit pas. Il faut une formation appropriée, il faut aussi une organisation matérielle adaptée.

La formation

● L'initiation de base m'a été apportée par le stage de trois semaines organisé par l'A.A.E.F en 1991 chez les Sœurs de la Présentation à Tours. Certains des intervenants sont présents. Il m'est agréable de remercier, ici, Pierre Sourisseau, le Chanoine Bizeau et Sœur Madeleine St Jean, l'organisatrice avisée de ce stage si réussi.

● En 1999, le stage de Bourg-Saint-Andéol m'apportait une initiation à l'informatique. Je voudrais exprimer la même reconnaissance à Sœur Geneviève Couriaud pour ce séjour si accueillant et si bien organisé.

L'équipement

● Il a fallu attendre avant que des investissements importants soient assurés par le diocèse : plus de 500 000 F pour le gros œuvre, 250 000 F pour l'équipement matériel (meubles, étagères, placards, rayonnages mobiles sur rails (block roll qui permettent un gain de place de 80 %), 200 000 F pour la climatisation de 6 pièces (bureaux, dépôts et salle de consultation), 50 000 F pour l'informatique (un ordinateur central et 2 annexes). Le logiciel *Damoclès* (1) pour la saisie des baptêmes n'a coûté, dans cet ensemble, que 2 000 F.

Nous sommes trois personnes à travailler aux archives :
– une secrétaire salariée qui travaille à mi-temps pour la saisie sur ordinateur (déjà sont enregistrées les années 1950 à 1979) ;
– un collègue de 78 ans, lui aussi retraité de l'enseignement, chargé des B.M.S, notifications de confirmations et de mariages ;
– et moi-même qui touche un peu à tout...

● Une lacune : il manque toujours un logiciel pour les archives historiques : l'UNESCO met à notre disposition gracieusement son logiciel ISIS, un monument d'organisation. Nous n'en demandons pas tant ! Aujourd'hui à l'UNESCO, M. Storti est prêt à nous aider dans la mise en place d'une base de données simple pour la saisie des archives diocésaines. Aide précieuse qui nous permettra de réaliser un gros travail, mais il nécessitera aussi un investissement plus important en personnel qualifié.

Il reste donc beaucoup à faire à Bayonne comme ailleurs. Mais l'essentiel est d'abord de croire que la sauvegarde des archives, de ce bien d'Église, est une chose importante. Comment ne pas citer l'exemple – à imiter – de l'évêque le plus âgé de Chine, Mgr Huang, évêque du diocèse de Nanchong, qui, à 96 ans, entreprend encore sa tournée pastorale. Son diocèse ne compte, pour les tâches pastorales, que 4 jeunes prêtres et 6 autres très âgés (2). Et pourtant, cet évêque emploie un retraité pour écrire l'histoire de son diocèse et il a confié à un personnel d'Église le soin de garder les archives officielles. « Les archives, dit-il, permettent aux gens de savoir ce qui s'est passé dans le diocèse. Autrement, Dieu seul le saurait ». Sans la connaître, cet évêque applique bien la devise des archivistes : « *Servata tradere viva* ».

Puissions-nous être tous animés par la même juvénile conviction.

Abbé Jean-Pierre OURET
Archiviste diocésain de Bayonne

(1) *Damoclès*, 1 square du Théâtre, BP 31, 14202 Héronville Saint-Clair Cedex, tél. 02 31 94 20 63, fax 02 31 95 13 30, e.mail damoclès@legie.org

(2) Numéro d'août 1999 de *Zhonglian*, le bulletin des chrétiens concernés par la Chine, bimestriel de l'Association Relais France-Chine, 124, rue du Bac, 75007 Paris.

PRÉSENTATION ET PRÉOCCUPATIONS D'UNE ARCHIVISTE DIOCÉSAIN

Depuis le 1^{er} janvier 1996, j'ai la responsabilité du service des archives historiques pour le diocèse d'Aix et d'Arles.

N'ayant pas reçu de directives précises quant à l'orientation de cette intervention, j'ai donc choisi de la présenter en deux parties : tout d'abord une composition de lieu pour vous camper le décor, et une seconde partie pour vous partager mes préoccupations actuelles qui s'exprimeront surtout en forme de besoins et d'interrogations. Ce sera peut-être aussi une manière d'ouvrir le débat entre nous.

I - Composition de lieu

● Un choix : celui de Mgr Billé

Monseigneur Billé a voulu mettre les archives historiques de l'Église davantage au service des chercheurs et des étudiants. Dans une ville universitaire comme la nôtre, il voulait que nous rendions notre patrimoine accessible à l'étude et à la recherche. En me confiant le poste, il m'a donc donné comme objectif, de classer le fonds (qui ne l'était quasiment pas) et de l'ouvrir dès que possible aux consultations. Il m'a laissé l'entière responsabilité d'organisation du service qu'il a mis sous sa responsabilité directe, à moi de lui en rendre compte. Je précise que je suis chargée exclusivement des archives historiques.

● Des débuts laborieux

Il n'a pas été facile à mon prédécesseur d'accepter ce changement. L'âge et sa maladie ne lui permettaient plus de faire face aux exi-

gences du service. Lorsque j'ai visité la première fois le local des archives, avec le vicaire général, il nous a fallu enjamber cartons et piles diverses qui jonchaient le sol : nous aurions pu nous croire dans un « cafouche » ! Si bien que lorsque j'ai dit à l'économiste que je commençais mon travail comme convenu le lendemain, il s'est empressé de me fournir balais, serpillières et produits d'entretien que j'ai trouvés à la porte du local le lendemain matin. Ce sont donc là, les premiers outils d'archiviste que j'ai utilisés ! Depuis j'ai appris qu'effectivement pour être archiviste il ne faut pas craindre le désordre et les couches de poussière. Aussi, aux aptitudes requises pour être archiviste j'ajoute volontiers celle de « femme de ménage », avec bras et jambes de solides déménageurs et évidemment un brin de flair pour détecter les cachettes insolites de certains documents !

Ceci mis à part, j'étais devant un fonds quasiment pas classé : j'avais 35 boîtes et une multitude d'autres portant seulement la mention « à classer » quand il ne s'agissait pas d'un classement en vrac sur des éta-

gères. Le fonds a subi six déménagements en trente ans !

Mes seules compétences étaient une grande bonne volonté, un goût pour ce travail et une bonne connaissance du fonctionnement institutionnel de l'Église. J'ai eu la chance de bénéficier de l'aide compétente et fraternelle de M.M. Bizeau et Sourisseau que j'ai importunés par mes questions. Je voudrais encore ici les remercier pour leur disponibilité. Ma formation, je l'ai donc acquise progressivement sur le terrain et j'en reste certainement à un fonctionnement très pragmatique qui aurait bien besoin d'être amélioré par des notions plus professionnelles.

● Description succincte du service

Actuellement le service est encore modeste.

– Le tri et le classement avancent doucement ; de 35 boîtes je suis passée à 1 043 boîtes triées et classées.

– Après une attente de deux ans, je bénéficie actuellement d'un vrai bureau accessible au public.

– Le magasin reste très insuffisant : 242 mètres linéaires pour le stockage et le rangement. Un projet d'extension est en sommeil depuis le départ de Monseigneur Billé.

– Deux personnes viennent bénévolement travailler avec moi à raison d'une journée et d'une demi-journée par semaine.

– Les demandes arrivent de plus en plus nombreuses, par courrier, téléphone ou e-mail. A cette date, j'ai compté que nous avons ouvert et traité pour l'année 1999, 90 dossiers ayant nécessité une recherche plus ou moins importante et ayant fait l'objet d'une réponse écrite. Je ne comptabilise pas les réponses données par téléphone. Nous avons eu une vingtaine de consultations sur place.

– Pour la deuxième année le service a un budget de fonctionnement, indépendant de l'économat général avec un CCP que je gère moi-même. Il est bien entendu subventionné totalement par l'association diocésaine.

● Outre le travail propre à la gestion du fonds existant, je consacre du temps aux relations notamment avec les prêtres. J'essaie de les rejoindre lors des réunions de doyennés. Je me déplace sur leur appel ou je trouve des occasions pour aller voir sur place leur dépôt d'archives.

● Actuellement, avant le départ de Mgr Billé nous avons fait le choix de faire rentrer au dépôt diocésain les archives du XIX^e, et notamment les registres des BMS, pour en permettre une consultation plus facile. Ce projet est difficile à réaliser pleinement faute de place, pour l'instant.

● Je consacre aussi du temps aux relations avec les autres institutions archivistiques du département. Des ébauches de collaboration se mettent en place.

● J'essaie d'avoir le souci des archives des différents services et mouvements du diocèse. Il n'y a eu aucun versement aux archives historiques depuis au moins trente ans. Je fais connaître mon travail, son importance ; certes je reçois un bon accueil mais ce n'est pas pour cela que les dépôts se font ! Faute de temps mais aussi parce qu'actuellement il ne me serait pas possible de stocker les archives que

l'on me déposerait, je ne suis plus très assidue pour stimuler les prises de conscience qui seraient nécessaires.

● Statut administratif :

C'était la première fois que ce service était confié à un non-clerc.

Cela équivalait à la création d'un poste, puisque jusqu'ici le prêtre qui était chargé des archives faisait cela « entre autres choses ».

Il fallait donc à la fois créer un poste budgétaire pour prendre en charge ma rémunération et donner un budget de fonctionnement à ce service.

Ces choix ont pu être faits, car Mgr Billé en avait fait une priorité.

J'ai donc été embauchée pour un mi-temps au tarif du SMIG.

Il n'est pas certain que cela correspond bien au niveau de responsabilité et de compétence nécessaires pour un tel service. Mais à mon grand étonnement la fonction de responsable des archives historiques est inconnue au manuel de référence du personnel laïc de l'Église en France, tout au moins dans l'édition de mars 1995. Il n'est fait allusion qu'à un emploi de classeur archiviste ou de secrétaire administratif !

Au passage je signale dans ce domaine un chantier de travail que pourrait ouvrir notre Association.

En effet, cette question pourrait être confiée à une commission chargée de définir le profil du poste (compétences requises et formation à acquérir). Je ne suis sans doute pas la seule à être concernée. Et pour l'avenir de ce service d'Église il est important que des archivistes laïcs puissent être recrutés et pris en charge selon leur compétence.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire, mais vu le temps qui m'est imparti, je ne développe pas cet aspect. Je choisis de prendre un peu de temps pour vous faire partager ce que j'ai appelé mes préoccupations.

II. Les préoccupations d'une archiviste diocésaine

J'en ai dénombré huit sans prétendre être exhaustive.

● Sans vouloir vraiment classer ces préoccupations par ordre prioritaire, j'évoque cependant en premier l'importance de faire partager notre souci des archives par l'ensemble des partenaires ecclésiaux. Je constate que ce n'est pas facile. Le mot « archives » connote dans trop d'esprits l'idée de vieux, de dépassé, de temps perdu, et d'inutile. Dans ces conditions il devient difficile de travailler ensemble pour prendre des orientations « pastorales » précises et faire les options budgétaires qui seraient nécessaires.

● Je fais aussi l'expérience que la situation de ce service est précaire et liée aux options personnelles des évêques successifs. N'y aurait-il pas besoin d'orientations, de soutien émanant plus clairement de la Conférence épiscopale pour sensibiliser les évêques mais aussi pour les aider ?

● Archiviste diocésaine, ma seule bonne volonté ne suffit pas, je sens le besoin d'une formation sérieuse et adaptée. Que nous ne soyons pas recrutés parmi les chartistes, cela est peut-être regrettable, mais peut aussi se comprendre. Mais je crois que la structure de l'association, sinon la Conférence des évêques, devrait être en mesure de nous offrir une formation de base sérieuse tout en respectant le cadre de notre activité. J'ai tenté de prendre des contacts pour une formation avec les archivistes de notre département ; cette

idée est institutionnellement difficile à mettre en place et ne semble pas la plus adéquate.

● Je me pose aussi des questions au sujet du lien entre les archives dites « historiques » et les archives dites « administratives », les premières ne pouvant se passer des secondes. Il me semble qu'un travail en amont du nôtre doit nécessairement être fait afin que les versements au fonds historique puissent se faire dans de bonnes conditions. Je constate qu'il y a des déperditions importantes par manque d'information, de sensibilisation mais aussi à cause de l'empirisme de certains classements.

● Pour ma part j'ai opté pour suivre d'assez près le cadre de classement proposé par l'Association. Sans doute je ne sais pas bien encore le mettre en œuvre ; j'ai des problèmes avec certaines séries : par exemple la série D, la série K, etc. Et j'hésite très souvent devant le choix à faire lorsqu'il me faut introduire tout ce qui émane de structures institutionnelles postérieures au Concile.

Ne serait-il pas possible d'envisager un groupe de travail sur ce cadre de classement afin que des conseils avisés nous soient donnés ?

● Je ne reviens pas sur le statut de l'archiviste que j'ai évoqué plus haut mais j'aimerais savoir si d'autres archivistes diocésains non-clercs partagent mes interrogations.

● Personnellement je ressens cruellement le besoin de locaux plus adaptés en surface et en fonctionnalité, mais je me heurte à la fois à une politique j'allais dire pastorale (être convaincu du bien-fondé de ce service) et à une politique budgétaire. N'aurions-nous pas le moyen de bénéficier d'aides car, après tout, ce service est aussi à sa manière un service pour tout public ?

● Dans mon service, l'informatisation pose encore des problèmes. Non pour utiliser l'ordinateur et éventuellement me servir du logiciel ACCESS, mais pour informatiser l'inventaire complet. Les informations, que j'ai recueillies concernant le *Thésaurus* me paraissent compli-

quées pour ce qui me concerne. Ne pourrait-on pas se concerter pour faire travailler des informaticiens compétents qui pourraient nous proposer un logiciel plus adapté au classement de nos fonds ?

**

Je m'arrête là. Pardonnez-moi de vous avoir entraînés sur des terrains de préoccupations qui ne sont peut-être pas tout-à-fait les vôtres. Mais ma conviction c'est que chacun de nous vit un peu isolé dans son diocèse et que nous avons besoin de lieux d'échanges et de réflexion pour assurer le mieux possible le service qui nous est confié.

Monseigneur Billé avait coutume de me dire que j'étais une archiviste heureuse, je le suis et j'espère pouvoir le rester pour un meilleur service d'Église !

Claudine PEZERON

*Archiviste diocésaine
Aix-en-Provence*

ARCHIVES DIOCÉSAINES EN DÉPÔT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I. LE FAIT

L'antépénultième évêque d'Amiens (1963-1985), ayant vendu le Grand Séminaire (fermé depuis 1962) au Conseil Général de la Somme, qui y a logé les Archives départementales, proposa au Préfet d'alors d'y abriter tout le fonds ancien des Archives et Bibliothèques diocésaines (celles-ci étaient sur place...).

Après plusieurs mois de négociations, un **contrat de dépôt** à titre révocable fut signé, le 6 août 1981, « entre l'Évêque d'Amiens, Président de l'Association diocésaine, propriétaire du fonds, et M. le Préfet de la Somme, pour une durée de 50 années, reconductible, à compter du 1^{er} septembre de la même année ».

Ce **dépôt** fut confié au Conservateur en chef des ADS ; il occupe deux magasins d'archives-bibliothèques au premier des cinq sous-sols aménagés à grands frais par le département sous l'une des cours de l'ancien Séminaire, 61, rue Saint-Fuscien.

Quel en est le contenu ?

- *Les Archives « historiques »* du diocèse (fonds ancien) ; registres B.M.S. du XIX^e siècle, registres des fabriques (après 1802) et ce qui reste des registres du secrétariat de l'Évêché (au total, plus de 3 000 cotes numérisées aux ADS).

- *La bibliothèque du Grand Séminaire*, près de 30 000 volumes, rassemblés par les différents corps professoraux depuis le XVIII^e siècle, auxquels s'ajoutent de précieuses collections de revues et de journaux du XIX^e siècle (dont l'ultramontain *L'Univers*, quotidien, de 1840 à... 1904, relié par semestre, collection unique en France).

- *La bibliothèque de l'Évêché*, dite « DEMARCY », du nom d'un vicaire général grand argentier, qui la constitua sur ses propres deniers, entre 1920 et 1955 ; cette bibliothèque compte plus de 20 000 volumes, reliés cuir pour la plupart ; elle contient trois sortes d'ouvrages :

- l'histoire religieuse du diocèse (précieuses monographies paroissiales, entre autres, rédigées avant la Séparation par nombre de curés, sur la demande de Mgr Léon Dizien (1896-1915) et les livres liturgiques (3 000) ;

- l'histoire civile des trois départements picards et celle des départements limitrophes (y compris les œuvres des auteurs picards, littérature, langue picarde, beaux-arts, etc.) ;
- l'histoire générale, les Lettres anciennes et modernes, etc., l'architecture, les *Acta Sanctorum* (64 gd in-folio) ; la plupart de ces ouvrages sont de grande valeur : atlas du XVII^e siècle, grands dictionnaires, fonds jansénistes (2 travées) ; bibliophilie (extrême rareté, reliures précieuses...).

S'y ajoute un important dépôt iconographique (estampes, plans, cartes anciennes, plaques photographiques, etc.). Les cartes postales antérieures à 1920 sont numérisées et « scannérisées » gracieusement par les ADS.

II. LES MODALITÉS

L'archiviste diocésain, délégué de l'Évêque, est seul autorisé à descendre dans les magasins des ADS. Il doit observer les règles de consultation établies par le Conseil Général. Le prêt d'ouvrages à l'extérieur est interdit. Les documents « D.A. » (Diocèse d'Amiens) ne peuvent être obtenus qu'avec une « dérogation » visée et signée par l'archiviste diocésain ; chaque document, chaque ouvrage sont à consulter dans la salle de lecture des ADS. Les registres de catholicité échappent à la demande préalable de dérogation et les agents des ADS peuvent les mettre directement à la disposition des lecteurs.

- L'article 3 du Contrat de 1981 précise que « les ADS assureront uniquement la responsabilité des **documents inventoriés lors de la prise en charge** du fonds diocésain ». Cette limitation en faisait donc un « fonds clos ». Que faire alors de toutes les archives des anciennes paroisses regroupées récemment en de NOUVELLES ? Comment poursuivre l'enrichissement (par achats, legs, etc.) des deux bibliothèques ? Comment, surtout, intégrer aux archives historiques tous les documents épiscopaux, pastoraux, etc., postérieurs à 1981 ?

Un **nouveau contrat** fut signé entre l'Évêque actuel et le Préfet le **2 janvier 1997** qui fait de notre dépôt diocésain un « dépôt OUVERT » ; les nouveaux apports doivent faire



L'abbé Francis Lecomte pendant son intervention.

l'objet d'un inventaire semestriel visé et signé par les deux parties.

- L'article 11 du Contrat de 1981 stipulait « qu'en aucun cas, ce dépôt diocésain ne pourra entraîner une responsabilité pécuniaire pour le Département ». Or, dans les années 90, une moisissure, provoquée par une ventilation déficiente des magasins, s'y répandit, les précieuses reliures en étaient touchées ; les désinfecter était urgent ; le nouveau directeur des ADS, conservateur en chef du Patrimoine, fit prendre en charge, par le Conseil Général, **toutes les dépenses** (très élevées, déménagement au Havre et retour, cirage de toutes les reliures par des agents des ADS, etc.) de cette désinfection qui a duré près d'une année. L'article, en fait, était devenu caduc. On ne l'a pas repris dans le contrat de 1997.

- La reconduction du Contrat de dépôt, prévue en 1981, « pour une durée de cinquante années », fut précisée ainsi en 1997 :

« Le dépôt est réciproquement consenti et accepté pour une période MINIMALE de 50 ans.

Si le déposant estimait devoir mettre fin au présent contrat avant l'achèvement de la période prévue, il devra en donner avis au directeur des Archives Départementales. Cette dénonciation du contrat ne pourra prendre effet qu'à l'expiration d'un délai de six mois à partir de la réception de ladite lettre.

Auquel cas, la réintégration des livres et documents au lieu désigné par le déposant se fera aux frais de ce dernier. Une décharge sera ensuite donnée aux ADS.

Le Département de la Somme aura, en outre, le droit de demander au déposant une INDEMNITÉ représentative des frais engagés par les ADS.

Celles-ci pourront, en outre, faire exécuter, au cours des six mois précédant l'expiration du contrat, le microfilmage de tout ou partie des documents déposés. »

III. BILAN : AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES

Durant ces dix-huit années, trois archivistes diocésains se sont succédé aux Archives anciennes déposées aux ADS. Je suis le troisième, depuis 1996 ; étant depuis 1982 le bibliothécaire diocésain, je peux donc proposer deux ou trois observations en guise de bilan.

1. Les avantages

Sécurité, conservation, aération, entretien des reliures anciennes (cirées régulièrement par les agents « techniques » des ADS), frais de photocopie, de timbrage du courrier et même de coûteuses restaurations de reliures, y compris les assurances couvrant le temps de celles-ci, tout cet aspect « matériel » est un avantage considérable.

L'accès de l'archiviste diocésain aux séries G et H (papiers séculiers et réguliers du diocèse avant 1790) conservés aux ADS, la consultation des Registres de Catholicité antérieurs à 1804 détenus également par les ADS, celle de leur bibliothèque attenante aux nôtres (avec droit de réciprocité pour les documentalistes des ADS, évidemment) sont aussi des avantages pour résoudre rapidement les problèmes de toute espèce historique qui nous sont soumis. Parfois même, de telles recherches « pointues » sont faites ensemble. Même remarque pour la préparation des expositions des ADS ou de la Conservation des objets d'art religieux, dont le siège et les dépôts départementaux se trouvent également aux ADS.

2. Les inconvénients sont doubles

- La stricte limitation du prêt des ouvrages des deux bibliothèques (consultation sur place, aucun prêt à domicile) a pour conséquence l'**inutilisation totale** par le clergé, les religieuses, les laïcs, des livres et collections théologiques, exégétiques, spiritualité, pastoraux, etc. Et il n'est pas possible de faire un retrait partiel pour constituer à L'EXTÉRIEUR une bibliothèque diocésaine de prêt, sauf à changer l'article 3 qui « prohibe formellement » tout prêt à domicile...

- Les clauses très coûteuses en cas de dénonciation du contrat obligent pratiquement le déposant à renoncer à toute velléité de ce genre.

- L'obligation stricte d'interdire l'accès des magasins « à toute personne étrangère aux services, exception faite de

l'Évêque ou de son délégué», empêche l'Archiviste de rechercher avec des professeurs de l'Université (histoire moderne et contemporaine, sociologie, lettres, philosophie, beaux-arts, etc.) les documents et ouvrages anciens utiles aux mémoires de maîtrise de leurs étudiants.

• Les agents recrutés par les ADS, et en particulier ceux qui préparent des bulletins illustrés (Service d'animation culturelle des Archives départementales) peuvent être tentés de « farfouiller » dans notre dépôt en toute liberté et à l'insu du responsable diocésain.

3. Les risques encourus

Les risques encourus seraient qu'à la longue les Archives départementales se considèrent comme « détentrices » et non pas « dépositaires » de notre fonds ancien. Les directeurs se succèdent de cinq ans en cinq ans... Si l'Archiviste diocésain, dès la prise de fonction d'un (ou d'une) responsable nouvellement nommé, ne détaille pas les circonstances et les termes du contrat de dépôt (« ne met pas les points sur les i »), le rappel fréquent à tout le personnel du respect à observer (dérogations, demande de permissions d'emprunts temporaires, etc.) ne sera plus fait. Or, pour lutter contre un « amalgame » possible, ces rappels oraux ou affichés sont des moyens efficaces.

Ajouterai-je, enfin, que la clause prévoyant le MICROFILMAGE de « tout » ou partie des documents déposés, au cas d'une dénonciation du contrat, n'aurait jamais dû être admise par le Président de l'Association diocésaine, propriétaire du fonds déposé.

Abbé Francis LECOMTE
*Archiviste-bibliothécaire
du diocèse d'Amiens*

NÉCESSITÉ DES ADAPTATIONS DES CADRES DE CLASSEMENT DES ARCHIVES

Les archives religieuses antérieures à 1790 forment des fonds clos, en principe il n'y a plus de nouveaux documents à attendre. Les différentes catégories de documents peuvent être juxtaposées et les liasses recevoir une numérotation suivie. Il n'en n'est pas de même pour les documents que nous conservons et qui concernent des organismes vivants qui connaissent des modifications parfois importantes.

Les nouvelles circonscriptions des paroisses par le fait des regroupements vont entraîner un nouveau classement des registres de baptêmes, il faudra un fichier de concordance voire un nouvel ordre de classement en complète rupture avec celui existant depuis plusieurs siècles.

Au niveau du gouvernement, naguère il n'y avait qu'un seul conseil épiscopal, maintenant l'évêque est assisté de plusieurs conseils : restreint, élargi, puis un conseil des doyens, un conseil presbytéral, un conseil de pastorale, un conseil économique...

Il y a lieu de prévoir une place à ces nouvelles instances dans notre cadre de classement de 1961. Bienheureux seront nos successeurs qui se trouveront en possession des procès verbaux de ces divers organismes. J'ai entendu dire dans un diocèse qu'il suffisait de garder les ordres du jour des réunions pour savoir de quoi on avait parlé, encore faut-il que l'archiviste ait la possibilité de collecter ces convocations. Il suffit de savoir que dans une paroisse parisienne, où il y avait des professionnels des archives, d'une année sur l'autre on ne pouvait retrouver le programme des activités d'un mouvement de l'année précédente.

Je sais que certains confrères et consœurs ont depuis longtemps aménagé diverses parties du cadre de classement, ces modifications ont pu être apportées dans les différentes séries concernant l'organisation territoriale, le personnel, le magistère ou les œuvres. Que chacun fasse part des difficultés rencontrées et des solutions apportées.

La mise en commun de nos desiderata et de nos expériences donnera lieu à la constitution d'une commission de travail pour proposer un réaménagement des cadres de classement des archives diocésaines et paroissiales. Il ne s'agit pas de modification mais d'adaptation afin que rien ne se perde mais que tout devienne plus accessible.

Pour simplifier la communication on voudra bien envoyer le courrier au :

Chanoine Pierre Bizeau
12, cloître Notre-Dame
28000 CHARTRES

pour la fin de janvier 2000. Merci à l'avance.

Pierre BIZEAU

ARCHIVES DIOCESAINES et ARCHIVES DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES

L'ordre du jour prévoit : « Communautés religieuses et Archives diocésaines ».

Il y a une différence entre « communauté » et « congrégation », je retiens le terme de Congrégation qui est plus vaste et généralement comprend plusieurs communautés.

Archives des congrégations religieuses et Archives diocésaines : dans les deux cas il s'agit de fonds d'archives privées.

Les Archives diocésaines sont la propriété de « l'Association diocésaine », qui possède également les archives paroissiales (en droit français la paroisse n'a pas de personnalité juridique reconnue, même si elle existe en droit canonique).

Les Archives des congrégations religieuses sont la propriété de la congrégation concernée. Il s'agit donc de fonds indépendants. Vu sous cet angle, mon propos est sans but.

Mais, de la place que j'occupe : Archiviste du Diocèse de Soissons et supérieure générale et archiviste de ma petite congrégation diocésaine : l'Enfant Jésus de Soissons, il m'apparaît que des rapports existent, plus complexes qu'il n'y paraît.

I. LES ARCHIVES DIOCESAINES

Elles possèdent une série R = « Religieux et Instituts séculiers », qui contient :

- 1 R - Religieux en général : direction diocésaine des religieux, organisations, unions, législation, dispenses.
- 2 R - Érection canonique et approbation.
- 3 R - Ordres et Congrégations masculines.
- 4 R - Ordres et Congrégations féminines.
- 5 R - Instituts séculiers.

Il s'agit ici des archives postérieures au Concordat (1801) et non des dépôts faits aux Archives Diocésaines, qui peuvent posséder des archives d'Ancien Régime venues par voies extraordinaires : dépôts, achats, dons...

Là où les choses deviennent plus complexes :

Quand une congrégation diocésaine fusionne avec une congrégation plus importante ou s'éteint avec la mort de la dernière sœur, que deviennent les archives de cette congrégation qui a été fondée pour ce diocèse à l'évangélisation duquel elle a œuvré ?

L'archiviste diocésain face aux questions des chercheurs (même modestes) se trouve démuné, il indique quand il le sait, le nom de la Congrégation absorbante et l'adresse de la Maison Mère espérant que les choses n'ont pas changé depuis la fusion !

Quelques exemples :

1) Les Congrégations d'Augustines ou de chanoinesses de saint Augustin, autonomes, liées à un hôpital ou Hôtel-Dieu public :

- Celles de Saint-Quentin ont rejoint, je crois, la Congrégation des Augustines de ND de Paris.
- Celles de Laon ont rejoint les Augustines de Malesroit.
- Celles de Soissons se sont éteintes sur place – les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve assurant l'œuvre.
- Celles de Château-Thierry se sont éteintes sur place – une autre congrégation assurant l'œuvre. Pour cette dernière congrégation une part des archives est aux Archives diocésaines, mais il en reste une grande partie dans les Archives de l'hôpital de Château-Thierry – difficilement consultables.

2) Les Sœurs de la Croix de Saint-Quentin qui par union avec 7 autres congrégations sont devenues « Les Sœurs du Christ ». Où sont leurs archives ? à Paris je suppose.

Une question m'a été posée récemment par un professeur d'enseignement libre, entièrement laïc aujourd'hui : « L'École Saint-Rémy de Soissons n'est pas une génération spontanée, pourriez-vous nous parler de l'enseignement à Soissons avant notre arrivée ? »

Il m'est facile de parler du rôle joué par ma Congrégation dans l'enseignement mais pour les autres, qui ont fait naître ce qui existe aujourd'hui, j'ai peu d'éléments.

Là, il s'agit d'archives concernant une œuvre. Les sœurs partent et emmènent leurs archives... pour les congrégations masculines c'est encore plus marqué : rien sur les Frères des Ecoles chrétiennes qui ont servi nombre d'écoles de garçons au XIX^e siècle et XX^e siècle dans le diocèse.

Pour les écoles : les archives sont pauvres, les écoles ayant toujours besoin de place, on déménage les greniers et on liquide les vieux papiers donc les archives...

3) Les Franciscaines du Sacré-Cœur fondées par le curé de Parpeville vers 1875 ont fusionné avec les Petites Sœurs de Saint-François (Angers) en 1947, je crois. Une de leurs sœurs avait choisi de venir à l'Enfant Jésus. Où sont leurs archives ?

II. LES ARCHIVES DES CONGRÉGATIONS : autre aspect du problème

Les congrégations fondées sous l'Ancien Régime ont quelque fois gardé leurs archives antérieures à la Révolution – archives qui ont suivi l'émigration de certaines congrégations (ou une sœur) à l'étranger dans ces temps troublés (idem après les lois de 1902 sur les Congrégations enseignantes).

Toutes ici vous me direz que les archives de votre congrégation sont bien tenues, en bon état, protégées. Les meilleurs exemples sont : ce que nous a fait découvrir Sœur Geneviève Couriaud à Bourg-Saint-Andéol, au printemps, ou le travail de longue haleine de Sœur Madeleine Saint Jean à Tours, que vous connaissez toutes, ou la visite hier des archives des Petites Sœurs de l'Assomption.

Je connais aussi des congrégations qui n'ont pas d'archiviste et dont les archives sont loin de leurs soucis !

Entre ces extrêmes : les petites congrégations diocésaines en voie de changement (vous m'excuserez de prendre comme exemple la mienne).

Ma Congrégation a été fondée en 1714 pour le Diocèse de Soissons, nous avons absorbé en 1957, la Congrégation Notre-Dame de Bon Secours de Charly-sur-Marne (autre plus petite congrégation diocésaine) et avons hérité de ses archives (sans inventaire).

Actuellement notre petit nombre, sans projet de fusion ou d'agrégation à d'autres, fait que nous sommes obligées pour survivre de vendre des locaux.

Le précédent Conseil a décidé que les Archives de Notre-Dame de Bon Secours – fonds clos – seraient déposées aux Archives diocésaines.

Et celles de ma Congrégation ? je pense que d'ici quelque temps il faudra spécifier qu'elles reviendront au Diocèse, pour l'instant elles servent encore !

Deux Congrégations diocésaines (même style que la mienne) : les Sœurs Marquette ou Providence de Laon et les Sœurs de Notre-Dame de Saint-Erme ont fusionné, il y a bon nombre d'années, avec la Congrégation de la Providence de la Pommeraye (Maine-et-Loire). Leurs archives sont parties avec elles.

Je pense que ces quelques exemples vous en suggèrent d'autres plus près de vous, qui recouvrent d'autres régions de France.

EN CONCLUSION

Les restructurations des congrégations religieuses féminines en France doivent nous faire réfléchir au devenir des archives concernant la France. Resteront-elles en France ?

Prenons un peu de recul : si nous voulons que ce patrimoine qui constitue l'apport de nos congrégations à la vie de l'Église (et de l'Église locale) et de la Société, soit sauvegardé et mis en valeur, consultable et utile aux générations de chrétiens à venir, il faut éviter sa dispersion, pour que ces chrétiens à venir aient accès à leur patrimoine.

EN PRATIQUE

● Quand une congrégation fête son fondateur dans un diocèse – ex. Nicolas Barré, cette année pour les Sœurs de l'Enfant Jésus de Saint-Maur – il serait bon de communiquer les informations recueillies, pas seulement à

l'Evêque, mais aussi à l'archiviste diocésain, afin qu'il en reste des traces dans le Diocèse.

● Les congrégations qui ont absorbé des congrégations diocésaines pourraient envoyer aux Diocèses concernés : l'inventaire de ces archives et l'adresse où elles peuvent être consultées.

● Eviter la confusion : Archives, Bibliothèques, Musées privés...

● Une congrégation religieuse peut déposer ses archives aux Archives diocésaines les plus concernées géographiquement.

● Une congrégation d'envergure nationale peut déposer tout ou partie de ses archives au CNAEF. Il s'agit bien de dépôt – dans l'état – c'est-à-dire qu'il n'y a pas lieu de rendre aux Archives départementales les documents d'avant la Révolution.

● Vous ne parlez pas, me diront certains, d'un dépôt possible aux Archives départementales. Il y a dix ans, je vous aurais dit « pourquoi pas » ! aujourd'hui je suis plus réticente : voyant arriver une génération de Directeurs d'Archives départementaux peu informés au plan

religieux et aussi submergés par les tâches diverses... Dans les salles de consultation, le personnel est plus occupé à faire respecter les normes de consultation, qu'à répondre aux questions des chercheurs modestes et même étudiants sur telles ou telles fêtes religieuses, ou pratiques chrétiennes. Certes ce n'est pas leur rôle, mais bien le nôtre de transmettre l'enseignement religieux...

Il semble normal que l'Église Catholique, tant qu'elle pourra le faire, transmette, elle-même, son patrimoine, qu'elle s'organise pour le faire. Les Archives de l'Église ne sont pas neutres, elles sont porteuses de la foi des générations passées : elles ont une valeur historique et spirituelle et doivent être présentées aux chercheurs, quels qu'ils soient, comme telles.

Elles sont un instrument au service de la mémoire de l'Église et un instrument pastoral. L'aventure de nos congrégations au long des siècles se continue, ouvrons-nous à l'avenir.

Sœur Emmanuel DESJARDIN
Archiviste du diocèse de Soissons

LES ARCHIVES PRIVEES, NON CULTUELLES

Je voudrais tout d'abord, au nom de l'Association, que j'ai l'honneur de présider apporter ici le salut confraternel des archivistes français, publics et privés, qui sont regroupés dans l'association, pour approfondir et partager les évolutions de leur profession.

Je remercie votre Président de m'avoir invité à votre Journée d'Etude.

En saluant respectueusement Monseigneur Brincard, si proche de notre activité commune, je me réjouis de constater la vitalité de l'Association des Archivistes de l'Église de France et la qualité professionnelle toujours accrue de ses membres, à commencer par la récente archiviste diplômée du Centre National, Valérie Malotaux.

C'est précisément dans le domaine de la formation que peut notamment se développer une collaboration entre nos associations. Je ferai prochainement des propositions dans ce sens au Père Machelart.

J'interviens maintenant en tant que praticien des archives privées et singulièrement des entreprises. Je suis en effet, depuis quelque vingt ans, Directeur des archives du Groupe Saint-Gobain. Il m'a semblé que les problématiques actuelles des archives diocésaines pouvaient avoir des similitudes avec celles des archives d'entreprises à partir du moment où l'on considère que les documents administratifs, organisationnels, opérationnels ou intellectuels sont définis comme archives dès leur création et que leur sort – classement, rangement, conservation, destruction, exploitation historique – doit être légitimement déterminé en fonction de leur utilité.

C'est en effet par une réflexion sur les quatre grandes finalités des archives d'entreprises – prouver, mémoriser, comprendre et communiquer – que l'on peut définir les documents d'archives et les procédures de leur traitement. Contrairement aux archives publiques, seuls quelques types bien précis de documents découlent pour leur établissement et leur conservation

de textes légaux ou réglementaires (code civil, code des impôts, code du travail, etc.). Tous les autres documents ne sont soumis qu'aux règles que l'entreprise se fixe elle-même pour leur apport dans l'information immédiate ou rétrospective des acteurs de l'entreprise.

Il faudrait évidemment développer davantage mais si je transpose cette philosophie archivistique dans les archives diocésaines, qui sont d'ailleurs de plus en plus souvent amenées à centraliser les archives paroissiales, je serais tenté, sans être iconoclaste, d'assimiler le diocèse à une entreprise et l'évêque à un chef d'entreprise. Même s'il s'agit de pastorale et non d'industrie, il appartient à l'évêque-chef d'entreprise de définir le rôle que les archives doivent jouer : mémoire administrative, mémoire utile pour la réflexion et la « stratégie » pastorale, mémoire utile pour l'histoire de la foi et des fidèles, mémoire transmissible pour l'étude et l'édification, etc.

Comme dans une entreprise, les archives, indépendamment de leur

âge, contiennent les bases du savoir propre de l'organisation et la mémoire spécifique du diocèse.

J'imagine, pour ma part, qu'au delà des problèmes juridiques de dévolution des fonds – souvent réglés localement par de bonnes relations avec les archives publiques – et d'ouverture des fonds à la recherche historique, que les archives diocésaines doivent être un outil au service de l'évêque et de sa mission.

L'archiviste assure donc un service d'Église, mais, comme dans d'autres fonctions et probablement plus encore, doit développer cette mission avec professionnalisme : archivistique, procédures, technologies, compétence historique etc. Si l'on constate que la fonction d'archiviste ne peut que de moins en moins être assurée par des clercs érudits, il convient de réfléchir à l'insertion dans ce rôle de professionnels de statut salarié, ce qui, évidemment, ne changerait rien à la spécificité et à l'éthique particulière de l'archiviste religieux. Je ne parle pas de la nécessité de mettre en place les moyens matériels et techniques indispensables pour que la fonction trouve sa « rentabilité » spirituelle.

L'exemple du saint patron des archivistes pourrait nous inspirer. C'est en effet saint Laurent, diacre, qui conservait les registres – et la bibliothèque – du pape Sixte II et qui, d'après la légende, a subi le martyre plutôt que de dilapider les trésors qu'il conservait. C'est aussi, je pense, pour ne pas renier sa foi.

L'archiviste moderne n'a pas explicitement vocation au martyre, mais il a, dans son service, vocation à être reconnu et soutenu.

Jacques PORTEVIN
Président de l'Association
des Archivistes Français

Assemblée Générale de l'Association des Archivistes de l'Église de France du 28 octobre 1999

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Je commencerai ce rapport moral – ou d'activité – par quelques chiffres

Depuis quelques années, le nombre des membres actifs de l'Association dépasse les 500 ; 510 convocations exactement sont parties pour cette Journée d'étude et cette Assemblée Générale. Ce matin, nous étions 135 participants à la réunion et 115 membres de l'Association se sont excusés ; c'est donc 250 personnes qui se sont manifestées à l'occasion de cette journée. Sur un total de 500, le résultat est positif.

Je mentionne également, comme vous le savez, que le Bulletin est envoyé, en plus des archivistes ecclésiastiques et religieux, à 120 abonnés supplémentaires, non membres de l'Association, mais désireux de suivre ses activités.

Saluons les archivistes nouvellement nommés qui sont présents à cette Assemblée Générale...

Parmi nous, se trouve une archiviste de la Côte-d'Ivoire. Pour travailler aux archives de son Institut religieux, elle suit actuellement une formation à l'École des bibliothécaires-documentalistes de l'Institut Catholique de Paris. Sa présence nous rappelle que de temps en temps nous sommes interpellés par les jeunes Églises de l'Afrique francophone qui souhaitent une aide pour leurs archives.

Nommons, comme chaque année, celles et ceux qui sont décédés et dont le décès nous a été signalé :

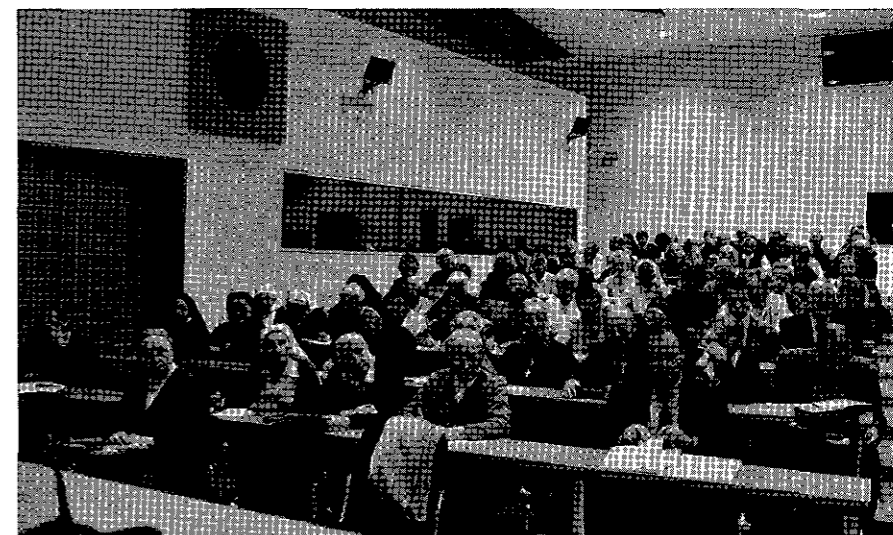
- Sœur Anne-Marie Bourdoux, archiviste des Oblates du Cœur de Jésus de Montluçon, décédée à Namur ;
- le Père Bède des Rochettes, décédé à En-Calcat en août 1998 et qui fut l'archiviste de ce monastère pendant 23 ans ;
- le chanoine Pierre Boyer, décédé le 8 décembre 1998 et qui était l'archiviste diocésain du Puy depuis 1989 ;
- l'abbé Pierre Flament, archiviste diocésain de Sées et historien, décédé également en décembre dans son presbytère de Colombiers, dont la Semaine religieuse *L'Église dans l'Orne* dit qu'il était « organisé pour son travail d'archives et de recherche » ;
- en mars de cette année, c'était son voisin de Laval, l'abbé Louis Rimbault qui disparaissait : en plus de son travail aux archives diocésaines, il avait beaucoup apporté à l'histoire de Pontmain et

on sait sa joie d'archiviste d'avoir découvert en 1992 le dossier qu'on croyait perdu du premier Procès de 1871-1872 sur l'apparition de Pontmain ;

– enfin, il y a quelques jours, notre confrère, le P. Lemaire de Besançon ici présent nous signalait le décès de son prédécesseur aux archives diocésaines, l'abbé Paul Mariotte dont les obsèques ont eu lieu le 8 octobre à Besançon.

Pour terminer ces informations sur les membres de l'Association, je peux également vous dire qu'à une réponse à la convocation pour cette Assemblée, était joint un faire-part annonçant, pour après-demain, l'ordination au diaconat du frère Hubert-Marie, archiviste des Serviteurs de Jésus et de Marie, d'Ourscamps dans l'Oise : il était présent ici l'année dernière.

**



Écoutant le rapport d'activité : la gauche de l'assistance...



... la droite de l'assistance.

Après ces quelques nouvelles sur les personnes, parlons des activités de l'Association, en commençant par le Bulletin.

Deux Bulletins sont parus depuis la Journée d'étude du 22 octobre 1998, date de la dernière Assemblée Générale : le n° 50 reprenait les communications faites cette journée-là, comme le Bulletin à venir reprendra l'essentiel de notre journée d'aujourd'hui. Si le Bulletin de l'automne 1998 évoquait les activités du service Information-Communication du Secrétariat de l'Épiscopat, celui du printemps 1999 (n° 51) présentait le Secrétariat pour l'Apostolat des Laïcs et les fonds de quelques mouvements de laïcs.

Grâce au Bulletin, nous avons aussi des échos de la Session d'initiation à l'informatique organisée à Bourg-Saint-Andéol où 80 personnes ont pu participer : ce fut un temps fort de la vie de l'Association des archivistes de l'Église de France et le point de départ d'un atelier de travail qui rendra bien des services, à l'heure où beaucoup se lancent dans l'utilisation de l'ordinateur.

Cette session de mars à Bourg-Saint-Andéol sur l'informatique était aussi la session de printemps du Groupe de recherches historiques et archivistiques des Religieuses archivistes. Elles étaient réunies hier et

avant-hier pour leur 70^e session, manifestant par là leur désir de formation permanente et leur fidélité à ces moments d'échange inter-Instituts.

L'Association permet aussi des rencontres régionales : le 22 juin à Arras une quinzaine d'archivistes diocésains et religieux ont fait le point sur un moment important de notre travail quotidien : celui du tri et des éliminations. Ces rencontres régionales sont à favoriser, comme il en a déjà été question : l'intérêt est non seulement d'aider les archivistes au plus près de leurs tâches, mais de rendre l'Association de plus en plus vivante grâce à des réseaux de relations et de rencontre.

Notre Président désire intensifier la vie des régions se proposant, dans la mesure de son temps disponible, de visiter les archivistes chez eux. Il a collecté cette année des constatations multiples et instructives lors de ses visites, par exemple aux archives des Missions Étrangères de Paris (cf. article dans le Bulletin n° 50), aux archives des Petites Sœurs des Maternités catholiques près de Grenoble, aux archives diocésaines d'Aix-en-Provence, aux archives des Dominicaines de la Présentation à Tours, aux archives diocésaines de cette ville, et j'en oublie...

**

Quant aux relations de notre Association des Archivistes de l'Église de France avec l'extérieur, il faut signaler cette année :

- Notre participation assez importante en nombre aux Journées d'études organisées par la Direction des Archives de France, les 11 et 12 mars, au Collège de France sur le thème : « Les religions et leurs archives, enjeux d'aujourd'hui ». Il s'agissait de dresser un état des sources de l'histoire des différentes religions et d'établir l'importance de ces fonds religieux pour l'histoire contemporaine. Ce travail sur l'état des sources rejoint une de nos préoccupations. Espérons qu'avec la publication des Actes de ces Journées, se mettra en place une aide matérielle et même financière, pour l'établissement de ces répertoires.

- Par ailleurs, les Archives nationales entendent apporter leur aide à la formation des archivistes. Plusieurs places sont offertes désormais au Stage international, comme cela avait eu lieu jadis : 2 archivistes en ont profité au début de cette année 1999 et des candidats au Stage international 2000 se sont fait connaître ; il est prévu que 2 ou 3 archivistes de l'Église de France pourront bénéficier chaque année de cette formation.

- Ces contacts avec les Archives nationales ont permis aussi d'établir des liens avec l'Association des Archivistes français : son Président, Monsieur Jacques Portevin nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui et nous serons heureux tout à l'heure d'entendre sa communication.

- Les relations continuent aussi avec les historiens en histoire religieuse. Plusieurs d'entre nous, dont le Président, ont participé au Colloque organisé à l'Université de Rennes II par la Société d'Histoire religieuse de la France, l'École nationale des Chartes et le CRHISCO, où il était fait un bilan historiographique d'un siècle d'histoire du christianisme en

France et où des perspectives étaient ouvertes sur les recherches à venir.

- D'autre part, l'Association française d'histoire religieuse contemporaine nous avait invités à sa Journée d'étude du 25 septembre dernier, consacrée aux « Archives religieuses contemporaines et à leur traitement ». Le Président Félicien Machelart présidait la séance de l'après-midi, et en matinée je présentais le Centre national des Archives de l'Église de France.

- Signalons aussi nos relations avec l'ABCF, l'Association des Bibliothèques Chrétiennes de France. Elles se sont concrétisées du 6 au 10 sep-

tembre à l'occasion du 16^e Congrès de cette Association qui s'est tenu à Montpellier et où se sont retrouvés plusieurs confrères archivistes, de surcroît bibliothécaires, qui n'ont pas manqué au cours de ce Congrès d'évoquer aussi leurs problèmes d'archives.

- Enfin, à l'heure où l'on parle de l'Europe et où les évêques européens achèvent un Synode sur l'avenir religieux du continent, mentionnons d'un mot les liens qui se poursuivent, depuis la fondation de notre Association, avec les archivistes ecclésiastiques et religieux des autres pays ; ces liens sont assez fréquents bien sûr avec Rome où fonctionne un groupe d'archivistes franco-

phones accompagné par le Frère Jean-Pierre Ribaut ; mais des liens continuent aussi à se nouer avec la Belgique francophone, avec nos voisins de Suisse, du Luxembourg, de Cologne, membres de notre Association... Il y va, nous le savons, du service des futures générations qui doivent découvrir la richesse spirituelle de notre culture européenne imprégnée de christianisme. Pour les archivistes, gardiens du patrimoine culturel et religieux de l'Église de France, et pour notre Association, voilà tout un programme pour aborder les années 2000 !

Pierre SOURISSEAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Réunion du 29 novembre 1999

Au cours de l'Assemblée Générale de l'Association du 28 octobre 1999, trois nouveaux membres ont été élus, à l'unanimité, au Conseil d'Administration : l'abbé Joseph LEMAIRE, de Besançon, Mme Claudine PEZERON, d'Aix-en-Provence, frère Francis RICOUSSE, de Lyon, ce qui porte à quinze le nombre des membres de ce conseil dont faisaient déjà partie : chanoine Léon BERTHE, chanoine Pierre BIZEAU, sœur Geneviève COURIAUD, sœur Emmanuel DESJARDIN, sœur Madeleine Saint-Jean LEBLANC, abbé Félicien MACHELART, abbé Daniel MOULINET, abbé Jean-Pierre OURET, frère Jean-Pierre RIBAUT, sœur Chantal de SEYSSEL, sœur Jeanne-Hélène SINEAU, abbé Jean-Claude VEISSIER.

Réuni le 29 novembre 1999, de 10 h à 16 h, au Siège social, 106 rue du Bac à Paris, ce conseil a enregistré la démission de M. Pierre SOURISSEAU qui, en retraite depuis le 30 septembre, a cessé ses fonctions d'archiviste au CNAEF. Le conseil, unanime, a rendu hommage aux qualités et au dévouement de Pierre Sourisseau dont l'action s'était identifiée à la vie de l'association et au fonctionnement du CNAEF.

Après échange sur les modalités de fonctionnement de l'Association et du secrétariat, eut lieu l'élection d'un nouveau secrétaire général-trésorier en la personne de frère Jean-Pierre RIBAUT. Le Bureau de l'association est dès lors composé d'un président : F. MACHELART, de deux vice-présidents : P. BIZEAU et Sr MADELEINE SAINT-JEAN, d'un secrétaire général : J.-P. RIBAUT, d'un trésorier-adjoint : Sr JEANNE-HÉLÈNE, et d'une chargée de mission : Sœur GENEVIÈVE.



L'abbé Jean-Pierre Ouret et Sœur Geneviève Couriaud animent une discussion sur l'informatique pendant la journée d'étude.

Le Siège Social et l'adresse postale de l'association restent fixés au 106 rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07. Le service du secrétariat sera assuré par sœur Dominique JACQUOT de la Congrégation de l'Enfant-Jésus, mais ce service ne peut être assuré en permanence. Il n'est donc pas possible de téléphoner. Par contre le Fax du Secrétariat de la Conférence des Evêques : 01 45 49 69 88 pourra être utilisé avec mention du destinataire.

L'objectif prioritaire qui s'impose actuellement au Conseil d'Administration est la formation initiale et continue des membres de l'Association. La Direction des Archives de France nous ouvre certains de ses stages. Une formation spécifique est néanmoins à mettre en place. L'abbé D. Moulinet, professeur aux Instituts Catholiques de Lyon et de Paris, a constitué une petite équipe qui en collaboration avec M. Portevin, président de l'Association des Archivistes Français, va préciser le projet.

Sœur Geneviève, chargée de mission pour la formation « Informatique », a réuni un groupe de travail qui, en liaison avec l'UNESCO, va tenter d'adapter un logiciel pour nos besoins.

Dès que possible, les informations relatives à ces projets seront communiquées à tous les membres de l'association.

Félicien MACHELART

UN GROS PROBLÈME

risque de mettre en jeu l'existence du Bulletin *Archives de l'Église en France*.

Un abonné sur deux n'a pas payé sa cotisation annuelle pour 1999, certains même ont un retard de plusieurs années.

Il nous est difficile de faire des rappels individuels. Que chacun vérifie donc ses carnets de chèques et qu'il fasse le nécessaire pour régler, **dès la lecture de cette note :**

- les cotisations ou abonnements en retard,
- la cotisation ou l'abonnement pour l'année 2000.

Le Bulletin vous plaît par sa qualité et son contenu. Mais nos seules ressources pour le publier sont les cotisations et les abonnements de soutien. Certains d'entre vous ont des problèmes financiers : qu'ils n'hésitent pas à me le faire savoir tout simplement. Mais, à notre grand regret, nous devons cesser d'adresser le Bulletin à celles et ceux qui n'auront pas régularisé leur situation pour le 31 mars 2000.

Félicien MACHELART

Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques

Compte rendu

Notre Session d'automne, les 26-27 octobre 1999, regroupait 81 personnes, et des personnes qui allaient avoir la surprise de travailler ensemble les deux journées consécutives (le Frère Ricousse, des Écoles Chrétiennes, nous ayant fait faux bond le matin même, pour raison de santé !).

Huit groupes, formé d'enseignantes, sont appelés à échanger sur le thème suivant : « *Quelle était la pensée de nos fondateurs, fondatrices, sur l'éducation et l'enseignement aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ? Qu'en subsiste-t-il aujourd'hui ?* »

Un neuvième groupe concernant les sœurs en profession de santé, échange de même sur *l'accompagnement et le soin des malades*.

Rencontres particulièrement animées, parce que déjà préparées à l'avance par des études documentées. Elles nous valent des comptes rendus de qualité, malgré l'ampleur du sujet et la difficulté pour traduire et résumer des situations multiples et passablement variées au départ, mais appelées à se confondre à l'arrivée :

- chez les enseignantes, institutions sous tutelle, qui, à travers le projet éducatif, gardent l'esprit fondateur grâce à une direction laïque désireuse de le conserver et de le rendre vivant ;
- chez les soignantes : travail en aumônerie, principalement. Cependant, les questionnements ne manquent pas.

La béatification récente de *Nicolas Barré* (1661-1715) est l'occasion d'un rappel circonstancié de la vie et de l'œuvre éducative de ce grand Minime, qui a été un vrai spirituel, fondateur des « Ecoles charitables de l'Enfant Jésus », chez qui « l'acte éducatif devient lieu théologique ».

M. Machelart, en raison de la proximité de la fête, nous entretient de *Notre-Dame du Saint Cordon de Valenciennes*, procession circulaire de 14 km autour de la ville, toujours actuelle et tout aussi populaire. Attestée dès avant le XIV^e siècle, elle est ponctuée au cours des temps par autant d'événements dramatiques : guerres, famines, peste ou choléra, Révolution française, mais il y a aussi... l'évocation de Fénelon et le Grand Retour avec les chars de la Libération !

Un après-midi, instructif et attractif à la fois, est consacré à la *visite des locaux d'archives et de la salle d'exposition des Petites Sœurs de l'Assomption*, 57, rue Violet à Paris. Je crois pouvoir dire que cette visite, remarquablement organisée, a suscité notre admiration et fait naître bien des envies, en plus de multiples idées !

Chantal de SEYSSEL,
Auxiliary

REUNION ANNUELLE DES ARCHIVISTES DU NORD

Fidèles à une habitude prise dans les années 1980 et intensifiée pour la préparation des congrès et stage de Lille en 1985, les archivistes ecclésiastiques et religieux du Nord-Pas-de-Calais se retrouvent régulièrement chaque année depuis deux ans selon le souhait du P. F. Machelart. C'est d'ailleurs à l'archevêché de Cambrai qu'eut lieu le 30 juin 1998 la première de la nouvelle série de ces rencontres. Le site de Cambrai fut choisi à dessein pour élargir à Soissons et Amiens des retrouvailles jusque là limitées au Nord et au Pas-de-Calais. Les échanges portèrent surtout sur la communication des documents en vue de la recherche universitaire. Mgr Delaporte, archevêque de Cambrai, et son chancelier nous reçurent pour l'apéritif, s'intéressant à nos activités. Après un repas convivial, les activités et projets de l'association furent l'occasion d'une discussion fort intéressante.

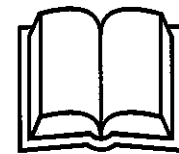
Étendue à Rouen et à quelques archivistes originaires de la région ou ayant avec elle des liens particuliers, la réunion de 1999 s'est tenue à Arras le 22 juin. Elle a réuni une quinzaine de participants, archivistes diocésains, titulaires ou adjoints, de Cambrai, Lille, Arras, Amiens, Soissons, Rouen, archivistes des congrégations féminines et masculines : Filles de la Charité, Frères Maristes, Frères des Écoles Chrétiennes, Sainte-Union des Sacrés-Cœurs ; trois personnes représentaient l'Université Catholique de Lille.

La réunion du matin se tint dans les locaux des Archives Départementales du Pas-de-Calais, à Dainville. Le Directeur, M. Patrice Marcilloux, nous présenta ses services et nous fit visiter ses fonds d'archives. Madame Vidal traita de la question des éliminations ; elle nous promit un article pour le bulletin, ce qui nous permettra de reprendre le sujet qui nous concerne tous dans le cadre d'une journée d'étude.

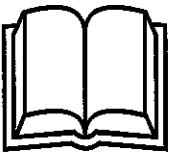
Après le repas pris à la Maison diocésaine, le chanoine Léon Berthe nous présenta ses collaboratrices et collaborateurs, rappela sa manière de faire pour collecter les papiers des prêtres, une des originalités de son fonds, et nous fit visiter son remarquable dépôt.

Y aura-t-il, l'an prochain, des comptes-rendus de réunions semblables dans les autres régions de France ?

Frère Jean-Pierre RIBAUT
I.C. Lille



INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES



LA SAINTETE

Actes réunis par Gérard CHOLVY.

VII^e Université d'été d'histoire religieuse, Saint-Didier, juillet 1998.

Centre Régional d'Histoire des Mentalités.

Université Paul Valéry

Route de Mende. 34199 Montpellier Cedex 5.

1999, 348 p., 100 F.

La sainteté reconnue dissimule une immense foule de saints « une foule si nombreuse que personne n'aurait pu la compter, une foule de toutes nations, races, peuples et langues » (Apocalypse, 7,9). Le Carrefour d'Histoire Religieuse a souhaité ouvrir le plus largement possible la réflexion sur le thème. Aussi bien le judaïsme que la spiritualité russe et la sanctification dans la tradition luthérienne ont été inclus dans le programme. Les diverses périodes de l'histoire ont été présentées comme aussi différents visages de la sainteté reconnue.



Sport, Culture et Religion

LES PATRONAGES CATHOLIQUES (1898-1998)

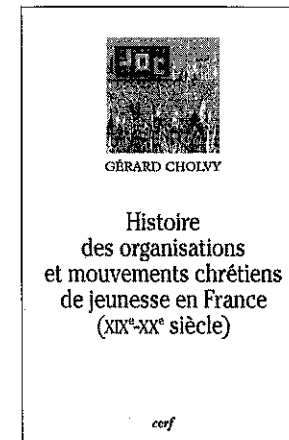
Actes du colloque du Centre de Recherche Bretonne et Celtique.

Faculté des Lettres Victor Segalen,

20 rue Duquesne - BP 814. 29285 BREST Cedex.

1999, 383 pages, 150 F.

Tout le monde connaît l'abbé Deschamps qui a donné son nom au stade de l'A.J. Auxerre, ou le Patronage Saint-Pierre de Limoges, fleuron du basket français. Football, basket, mais aussi gymnastique, colonies de vacances, théâtre, cinéma..., on n'en finirait pas d'énumérer les multiples activités pratiquées depuis longtemps dans les patronages catholiques. A l'occasion du centenaire de la Fédération Sportive et Culturelle de France, une vingtaine d'universitaires – historiens, géographes, sociologues, spécialiste du sport et de l'éducation – y confrontent leurs analyses avec celles des acteurs et des témoins : quel passé et quel avenir pour les patronages catholiques ?



HISTOIRE DES ORGANISATIONS ET MOUVEMENTS CHRETIENS DE JEUNESSE EN FRANCE

(XIX^e-XX^e siècle),

par Gérard CHOLVY

Editions du Cerf, Paris, 1999,
419 p., 150 F.

Dans la série Petits Cerf-Histoire vient de paraître cette étude attendue qui intéressera historiens, sociologues et éducateurs. Elle a pour point de départ les lendemains de la Révolution française, avec l'héritage des Congrégations mariales et l'œuvre Allemand de Marseille (1799), et s'achève avec les JMJ de 1997 et la présentation des réseaux affinitaires d'aujourd'hui. Les différentes formes d'organisation de la jeunesse sont passées en revue. Une large place est faite au scoutisme et à la JOC. La recherche a encore beaucoup à retrouver, les documents d'archives, dispersés, sont difficiles à localiser. Après les années 1940-1956 pleines d'enthousiasme et de prises de conscience vint le temps des crises. Tout semblait devoir finir quand apparurent les tournants de 1975 et de 1997 : étapes vers une renaissance ?



HISTOIRE ET MEMOIRE DE LA FEP-CFDT.

Bâtisseurs d'avenir.

Sous la direction de Bruno POU CET.

Avec la collaboration de Jacques ANDRÉ.

L'Harmattan, 1999, 222 p.

La question scolaire a été plus d'une fois à la une de l'actualité. Des ouvrages en ont rendu compte. Peu, en revanche, se sont intéressés au rôle joué par le syndicalisme de l'enseignement privé. Tel est précisément l'objet du présent ouvrage qui comporte deux parties. En pre-

mier lieu, les Actes d'un colloque organisé par la Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés (FEP-CFDT) à l'occasion de son soixantenaire. En second lieu, il est proposé au lecteur de découvrir le témoignage de trente anciens militants ; on y découvre ce qu'est concrètement l'engagement militant en France.



UNE ECOLE AU PAYS DE LA MINE. Un peu à la fois.

Par Marie-Hélène DELEFORGE
et Hélène GUILLAUME

Préface de Pierre Pierrard.
L'Harmattan, 1999, 128 p., 80 F.

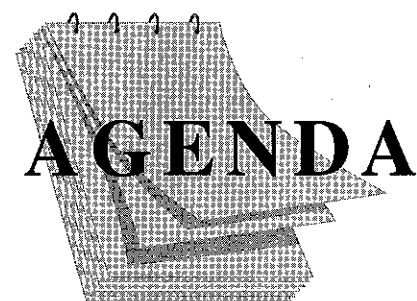
Le lycée professionnel Hélène Boucher de Somain, au diocèse de Cambrai, fête ses 50 ans cette année. Son histoire a séduit deux enseignantes qui viennent de faire paraître ce petit livre où se mêlent archives et témoignages. Des militants d'Action Catholique : ACG et surtout JOC, ont créé, dirigé et animé une école née en dehors des structures de l'Enseignement officiel et de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique. Surmontant des difficultés sans nombre, grâce à leur foi incarnée dans la vie d'une ville ouvrière, quelques chrétiens ont fait d'un modeste cours de couture de 40 élèves en 1949, un lycée technologique qui en compte maintenant plus de 700.



DE RENAN A MARROU. L'histoire du christianisme et les progrès de la méthode historique (1863-1968).

Yves-Marie HILAIRE éditeur.
Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
1999, 262 p., 170 F.

Ce livre propose une réflexion sur les relations entre l'histoire du christianisme saisie dans ses origines et les progrès de la méthode historique au cours d'un siècle ; il contient un hommage à la mémoire d'un éminent historien, Henri-Irénée Marrou, à l'occasion de 20^e anniversaire de sa disparition. Après une réflexion initiale d'Emile Poulat sur la lecture de la Bible, les progrès de la méthode historique appliqués à l'exégèse sont suivis depuis Renan jusqu'au modernisme représenté ici par Harnack, Loisy et Guignebert. La critique de l'historicisme par Maurice Blondel annonce la sortie du modernisme marquée par les réflexions et les travaux de Raymond Aron et d'Henri-Irénée Marrou. Enfin le grand essai de Marrou sur une Théologie de l'Histoire, qui se trouve commenté par André Mandouze, illustre bien le génie d'un homme qui était à la fois historien, musicologue, philosophe et théologien.



La session de Printemps
du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques des
Congrégations Féminines
se déroulera à PARIS,

Maison Nicolas Barré,

**les mardi 14
et mercredi 15 mars 2000.**

Une convocation sera adressée
en temps utile.



COURRIER DES LECTEURS



Quelques réactions aux articles parus dans le Bulletin n° 51 nous permettent d'ouvrir cette nouvelle rubrique, signe de l'intérêt de nos lecteurs.

Des précisions ont été données à la suite de l'article d'Yves-Marie Hilaire sur les mouvements d'Action Catholique de jeunes :

- Pour la **naissance de la JOC**, le P. Pierre Le Clerc, archiviste des Fils de la Charité : « La fondation de la JOC, c'est Clichy, 1926, avec l'abbé Georges Guérin et Georges Quiclet. Fin mars 1927, le P. Cardjinn et Fernand Tonnet viennent à Clichy visiter la section jociste démarrée depuis peu, c'est l'acte de fondation, mais l'équipe tourne déjà. Cardjinn loge pendant son séjour à l'Union des Œuvres au 82 rue de l'Université où il est l'hôte du P. Anizan, notre fondateur. Nous avons des archives précises sur le sujet. »
- Pour la **création des Scouts de France**, M. Raymond Triboulet, ancien Ministre, membre de l'Institut, signale qu'il a « publié deux livres de mémoires chez Plon, l'un allant jusqu'au retour du Général de Gaulle en 1958 et le second allant jusqu'à la mort du Général. Or, dans le premier volume, *Un gaulliste de la IV^e*, au chapitre 1^{er} j'évoque les origines du mouvement scout sur la paroisse St Honoré d'Eylau. Les deux aumôniers de ce mouvement étaient le révérend père de Boissieu, dominicain, et l'abbé Cornette, paralysé des deux bras, qui étaient vicaires. Ils avaient créé une troupe dite des entraîneurs en mai 1917. Sur cette naissance du scoutisme catholique, je vous renvoie donc aux pp. 13, 14 et 15 d'*Un gaulliste de la IV^e* ».

La note sur **La Croix. journal du matin** a amené son directeur, Bruno Frappat, à m'écrire : « Vous ne pouvez imaginer à quel point nous avons été enchantés de recevoir le bulletin de votre association, comportant votre passionnante étude sur la Croix. Soyez-en infiniment remercié. Vous imaginez bien que les générations actuelles de responsables et de journalistes de la Croix ignoraient tout des événements que vous rapportez. Ce n'est pas sans une certaine fierté que, grâce à vous, je peux désormais affirmer avoir été, trois-quarts de siècle plus tard, le maître d'œuvre d'un projet que des générations n'avaient pas su mettre en œuvre. Le plus extraordinaire dans les documents que vous avez recensés est la permanence de certaines problématiques et de certains arguments. De part et d'autre : aussi bien pour les partisans du passage au matin que pour ses adversaires ! »

Vos réactions aux divers articles du présent bulletin, et des suivants, seront les bienvenues.

F.M.

**Dès réception de ce numéro,
pensez à régler
votre COTISATION
ou votre ABONNEMENT
pour 2000**

130 F : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses** ;

A partir de 170 F : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année **pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.**

Échéance annuelle : janvier.

À régler à :

Association des Archivistes de l'Église de France,
C.C.P. 32 228.84 A La Source.

Pour l'étranger, règlement par virement international (*nous consulter auparavant*).

**Le bulletin répond à votre attente ?
Aidez-nous à trouver
des abonnements de soutien.**



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Église de France)
106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07
CCP 32 228-84 A - La Source

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédaction :

Pierre BIZEAU, Geneviève COURIAUD,
Madeleine Saint-Jean LEBLANC
Jean-Pierre RIBAUT, Chantal de SEYSSEL
Jeanne-Hélène SINEAU

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de
l'Association.*

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique de France, constituant un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au **Secrétariat de l'Association des Archivistes de l'Église de France** :

106, rue du Bac
75341 PARIS CEDEX 07
Fax : 01 45 49 69 88